

REGARDS CROISÉS



IPALLE fête ses 50 ans en 2026. Que de chemin parcouru depuis la création de l'intercommunale en 1976 ! À l'origine « Intercommunale de Propreté Ath-Leuze-Lessines-Enghien », IPALLE s'est transformée au fil des décennies en un acteur incontournable du développement durable en Wallonie picarde et en Sud-Hainaut.

En 50 ans, l'intercommunale a su évoluer bien au-delà de la gestion des déchets. Elle est devenue un véritable acteur territorial, innovant dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de l'eau, tout en restant au plus près des communes et de ses partenaires.

Ce jubilé coïncide avec la mise à jour du plan stratégique de l'intercommunale. De nombreux événements seront célébrés au cours de l'année, afin de saluer les femmes et les hommes qui ont contribué à cette réussite collective. Ancré dans le passé, IPALLE se tourne plus que jamais vers l'avenir !



VISIONNEZ LA VIDÉO :
SCANNEZ LE QR-CODE
OU RENDEZ-VOUS SUR

www.ipalle.be/assemblee-generale



SOMMAIRE

REGARDS CROISÉS	2
EN ROUTE VERS DE NOUVELLES AVENTURES	4
INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
NOS AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES	16
Tendre vers un territoire neutre en carbone	18
Améliorer la résilience du territoire	22
Changer les modes de consommation	27
Gérer les sites et les activités de manière efficiente	30
NOS PÔLES D'ACTIVITÉS	35
Pôles transversaux	35
Pôle développement durable	40
Pôle économie circulaire	42
Pôle outils techniques – secteurs déchets	56
Pôle outils techniques – secteur eau	66
Pôle service aux collectivités	71
Le secteur G et nos filiales	80
ANNEXES	84



EN ROUTE VERS DE NOUVELLES AVENTURES

Les défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels notre territoire est confronté n'ont cessé de s'intensifier ces dernières années. Dans ce contexte, IPALLE réaffirme son rôle d'**acteur public engagé**, capable de proposer des solutions concrètes, durables et adaptées aux réalités locales. L'intercommunalité, en tant que niveau de gouvernance de proximité, se positionne plus que jamais comme un **levier stratégique pour accompagner la transition écologique, renforcer la résilience du territoire et impulser de nouveaux modes de consommation vers plus de sobriété**.

Ce nouveau plan stratégique s'inscrit dans la continuité des engagements pris, tout en intégrant les évolutions majeures de notre environnement. Il traduit une volonté collective de faire d'IPALLE une organisation exemplaire, agile et innovante, au service des citoyens, des communes et des partenaires. Cette ambition repose sur une gouvernance renforcée, une approche transversale des enjeux, la culture du partenariat, l'amélioration continue et une dynamique participative qui continue à se structurer.

Depuis 2020, IPALLE a entamé une transformation managériale fondée sur la confiance, l'autonomie et la responsabilité. Si cette évolution a permis de libérer des énergies et de favoriser l'**intelligence collective**, elle nécessite encore un accompagnement pour atteindre sa pleine maturité. L'autonomie ne peut s'exercer sans cadre : elle implique un respect de la collégialité décisionnelle, à tous niveaux de l'intercommunale.

La mise en place de la commission « cohésion » en 2024 illustre cette volonté de **renforcer le vivre-ensemble** et de consolider les liens internes. En parallèle, les pôles d'IPALLE poursuivent leur travail transversal, dans une logique de complémentarité et de performance collective.

La construction de ce plan stratégique a mobilisé l'ensemble des forces vives de l'intercommunale. Dans le cadre de la Directive Européenne « CSRD », **les parties prenantes externes ont été consultées**, et leurs contributions ont nourri une feuille de route ambitieuse. Ce processus a abouti à l'identification d'un ensemble d'actions, dont les plus structurantes sont présentées dans ce document.

Structuré autour des trois axes stratégiques – **neutralité carbone, résilience du territoire et changement des modes de consommation** – ce plan reflète notre engagement à mener, ensemble, une action quotidienne pour l'environnement.

Bonne lecture !





IPALLE

IPALLE regroupe les 23 communes de Wallonie picarde, soit une population de plus de 300.000 habitants, les 7 communes du Sud-Hainaut qui représentent plus de 50.000 habitants, ainsi que la commune de Lens (plus de 4.000 habitants) pour le secteur « recyparcs ».

FONDÉE
EN
1976

NOTRE
TERRITOIRE

PLUS DE
400.000
HABITANTS

TRAITEMENT DES
DÉCHETS MÉNAGERS
DE
1.000.000
D'HABITANTS

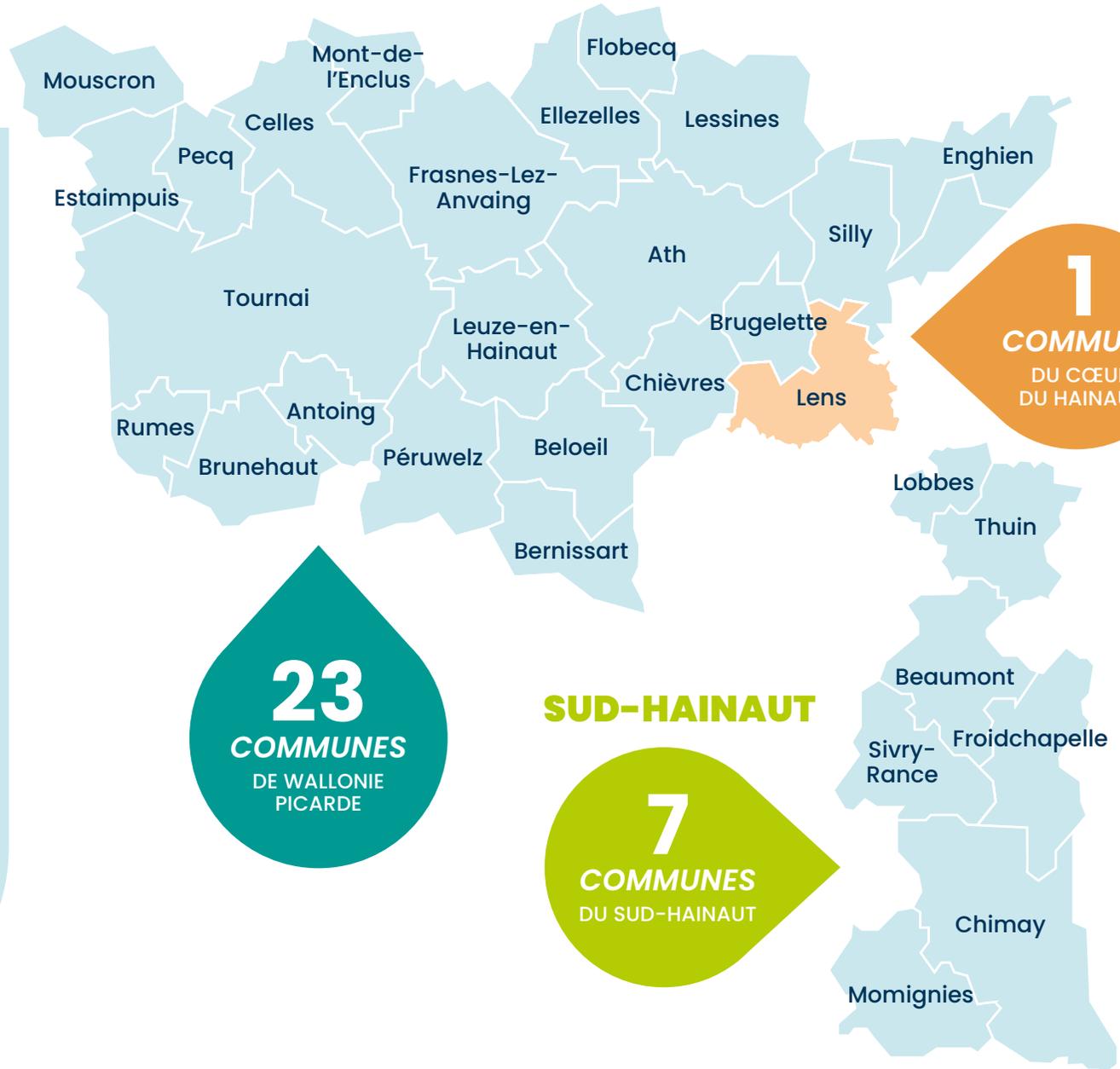
20
ADMINISTRATEURS
PUBLICS
& PRIVÉS

PLUS DE **400**
COLLÈGUES





WALLONIE PICARDE



Afin de mener à bien ses missions, IPALLE dispose d'une série d'outils performants :

- › **L'unité de valorisation énergétique des déchets** de Thumaide
- › **26 recyparcs**
- › **Des bulles à verre** situées en voirie
- › **Des points d'apport volontaire**
- › **Une collecte sélective des déchets** d'emballages ménagers en porte à porte (Fost Plus)
- › **Une collecte des ordures ménagères résiduelles**
- › **Une collaboration** avec le secteur de l'économie sociale pour la collecte sélective des encombrants ménagers réutilisables (Ressources)
- › **50 stations d'épuration** en activité
- › **Des stations de pompage**
- › **Des kilomètres de collecteurs**
- › De nombreuses actions pour l'environnement comme le nettoyage des graffitis, etc.



NOS MISSIONS, NOS VALEURS

NOTRE MISSION

Contribuer au développement durable du territoire en proposant des services intégrés, efficaces et efficients.

ESPRIT D'ÉQUIPE



NOS VALEURS

PROFESSIONNALISME



EXPERTISE



SERVICE



EFFICACITÉ



EXEMPLARITÉ



NOTRE GOUVERNANCE

LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La gouvernance d'IPALLE s'organise par l'intermédiaire des instances suivantes :

- 】 L'assemblée générale
- 】 Le conseil d'administration
- 】 Le comité d'audit
- 】 Le comité de rémunération
- 】 Cinq comités de gestion :
 - Comité sectoriel Déchets
 - Comité sectoriel Eau
 - Comité sectoriel R&D
 - Comité sectoriel PME/Déchets hospitaliers
 - Comité ressources humaines
- 】 Les comités de concertation et de négociation syndicales
- 】 Le bureau politique chargé de préparer et analyser les décisions stratégiques avant passage dans les instances
- 】 Le comité « finances », dont les membres sont désignés sur appel à candidatures
- 】 Le comité de direction

LE COMITÉ DE DIRECTION

- 】 Le comité de direction est chargé du suivi de la gestion journalière de l'intercommunale.
- 】 Il est un organe de décision dont les responsabilités et le fonctionnement sont collégiaux.
- 】 Il est régi par un règlement d'ordre intérieur (ROI) approuvé par le conseil d'administration.

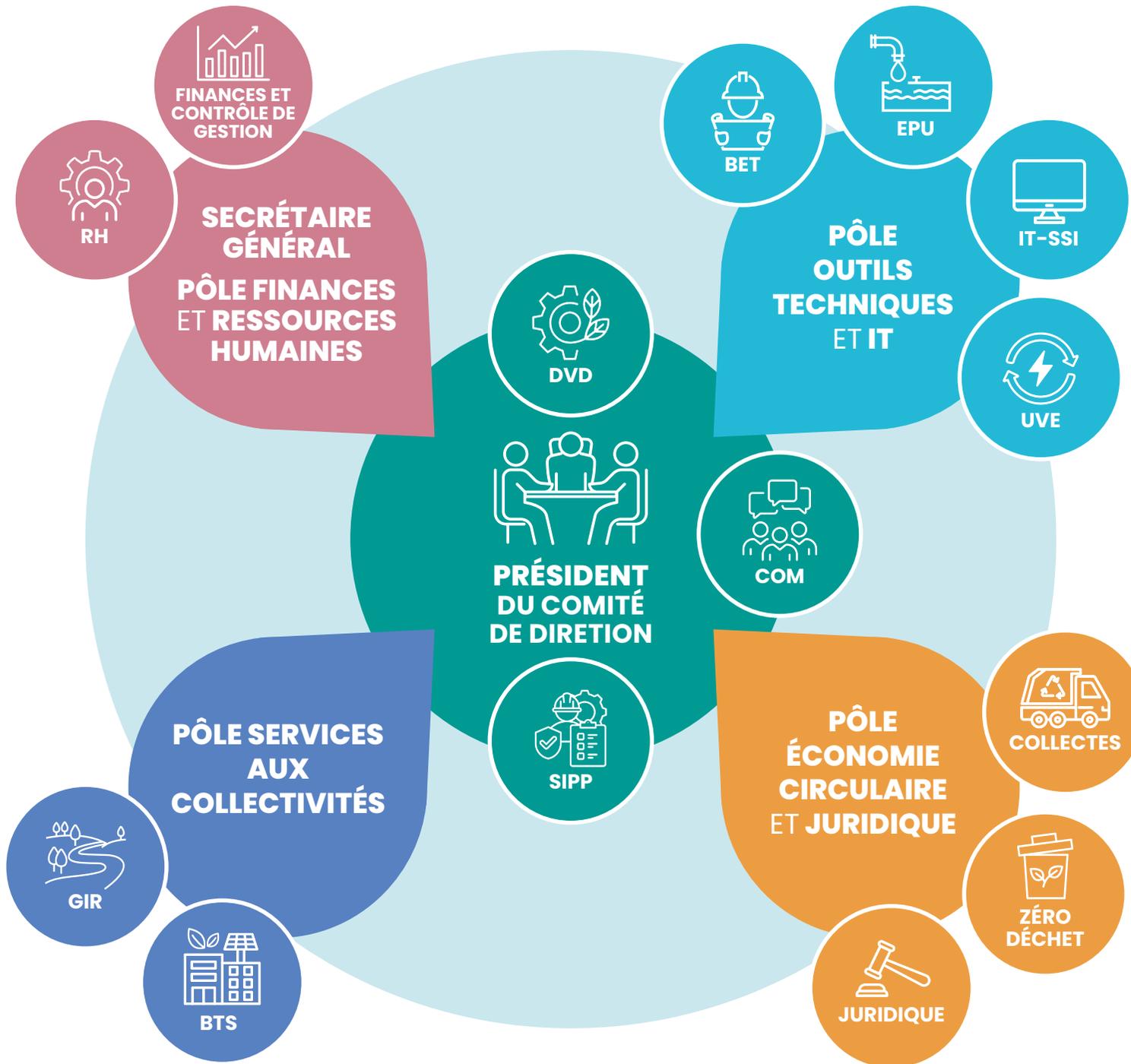
Le président du comité de direction est nommé par le conseil d'administration pour un mandat renouvelable d'une durée de 6 années. Le comité de direction est évalué tous les 3 ans par un organe extérieur conformément à l'article 6 du ROI.

Trois directeurs épaulent le comité de direction :

- 】 **Hélène BOSSUT**, directrice du développement durable ;
- 】 **José GRIMMONPRE**, directeur de la gestion intégrée des réseaux ;
- 】 **Sébastien STEPNICK**, directeur de l'unité de valorisation énergétique de Thumaide

Le président du comité de direction est responsable, au sein du comité, des questions de durabilité d'IPALLE.





-  **DVD**
Développement Durable
-  **COM**
Communication
-  **SIPP**
Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail
-  **RH**
Ressources Humaines
-  **BET**
Bureau d'Études
-  **EPU**
Épuration
-  **IT-SSI** informatique et sécurité des systèmes d'information
-  **UVE**
Unité de Valorisation Énergétique de Thumaide
-  **BTS** Bâtiments et Techniques Spéciales
-  **GIR**
Gestion Intégrée des Réseaux

NOM – PRÉNOM	FONCTION	FORMATION	AUTRES MANDATS
DUPONT Laurent	» Président	Ingénieur civil chimiste Ingénieur en environnement	<ul style="list-style-type: none"> » Représentant IPALLE comme administrateur-délégué de VELORIE » Représentant IPALLE au sein du comité de coordination de la SPGE » Administrateur au sein de AQUAWAL » Administrateur au sein du Centre Terre et Pierre » Administrateur au sein de COPIDEC » Administrateur au sein d'Eol'WAPI » Administrateur au sein de RECYHOC » Administrateur au sein de REPLIC » Administrateur au sein de VAL'BIO » Administrateur au sein de VAL'UP » Administrateur au sein de WAPI 2040 » Observateur au sein de l'UVCW
IMBERECHTS Katty	<ul style="list-style-type: none"> » Secrétaire Général » Pôle finances et ressources humaines 	Ingénieur commercial	<ul style="list-style-type: none"> » Représentant IPALLE au sein du comité d'assainissement de la SPGE » Administrateur au sein d'Eol WAPI » Administrateur au sein de RECYHOC » Administrateur au sein de VAL'UP » Administrateur au sein de VELORIE
LEFEVRE Alain	» Pôles outils techniques et IT	Ingénieur civil en électricité	<ul style="list-style-type: none"> » Représentant IPALLE comme administrateur-délégué de RECYHOC » Administrateur au sein de CITV » Administrateur au sein de DIGIT'EAU » Administrateur au sein de VELORIE
VAN LEYNSEELE Vincent	» Pôle économie circulaire et juridique	Licencié en droit	<ul style="list-style-type: none"> » Représentant IPALLE comme administrateur-délégué de REPLIC » Administrateur au sein du COPIDEC » Administrateur au sein de RECYHOC » Administrateur au sein de VAL'BIO » Administrateur au sein de VELORIE
VERHOYE Bernard	» Pôle Services Aux Collectivités	Ingénieur en génie rural et en génie sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> » Représentant IPALLE comme administrateur-délégué de CITV » Administrateur au sein d'Eol'WAPI



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

IPALLE, par son statut d'intercommunale, est soumise au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'au Code des sociétés et des associations.

L'assemblée générale constitue un conseil d'administration investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à l'objet de la société. Ce dernier délègue sous sa responsabilité, une partie

de ses pouvoirs à des organes restreints de gestion dénommés comités de gestion sectoriels.

Suite aux élections communales d'octobre 2024, la composition du conseil d'administration a été modifiée lors de l'assemblée générale de juin 2025 comme suit :

Nom – Prénom	Conseil d'administration	Comité de gestion "déchets"	Comité "Recherche et Développement"	Comité de gestion "Epuration"	Comité de gestion des secteurs "B & C"	Comité "rémunération" et comité "ressources humaines"	Comité Audit
Dumont Nicolas	Président	Président	Invité			●	
Marlot Bastien	Vice-Président		Invité	Président		●	
Boite Armand	●			●	●		
Chajia Johakim	Observateur						
De Langhe Bruno	●	●	●	●			●
Delannois Paul-Olivier	●		Président	●		Président	
Demarez Claude	●	●			●		Président
Deprez Patrick	Représentant des partenaires privés				●		
Déséveaux Charles	●		●	●	●		
Devenyn Jo	●	●	●	●			
Gauthier Ludivine	●				●		●
Hartiel Olivier			●	●			
Meunier Quentin	●	●	●	●			
Neiryck Stéphane	Administrateur indépendant	●	●	●	●		●
Pacifici Fabian	●	●					
Pary Valentine	●	●	●				●
Picron Laurent	Représentant des partenaires privés				●		
Schietse François	●						
Vaccari David	●		●			●	
Van der Stichelen Luc	●	●			●		
Vandorpe Mathilde	●		Invité		Présidente	●	

Maîtrise des risques

Le référentiel EMAS sert de cadre à la maîtrise interne et l'information des instances en matière de durabilité. Tous les pôles de l'intercommunale sont suivis selon une méthodologie d'analyse des processus et procédures.

Des audits internes sont organisés et les conclusions font l'objet de recommandations à l'attention de la hiérarchie du ou des pôles concernés.

IPALLE a également entamé la mise en application de la directive NIS2 pour ses activités.

CONDUITE DES AFFAIRES

Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

L'environnement dans lequel IPALLE opère est confronté à de nombreux changements et défis et il devient de plus en plus important de pouvoir faire face à l'incertitude et à l'insécurité.

Pour pouvoir piloter la stratégie, nous nous appuyons sur une structure de gouvernance solide.

Afin de renforcer et ancrer les comportements des membres d'IPALLE, un code éthique sera rédigé dans le cadre du prochain plan stratégique.

Gestion des relations avec les fournisseurs

En raison de son statut d'intercommunale, IPALLE est soumise à un grand nombre de prescriptions légales.

Les impositions internes et externes sont traduites dans des processus et procédures audités dans le cadre de l'enregistrement EMAS d'IPALLE.

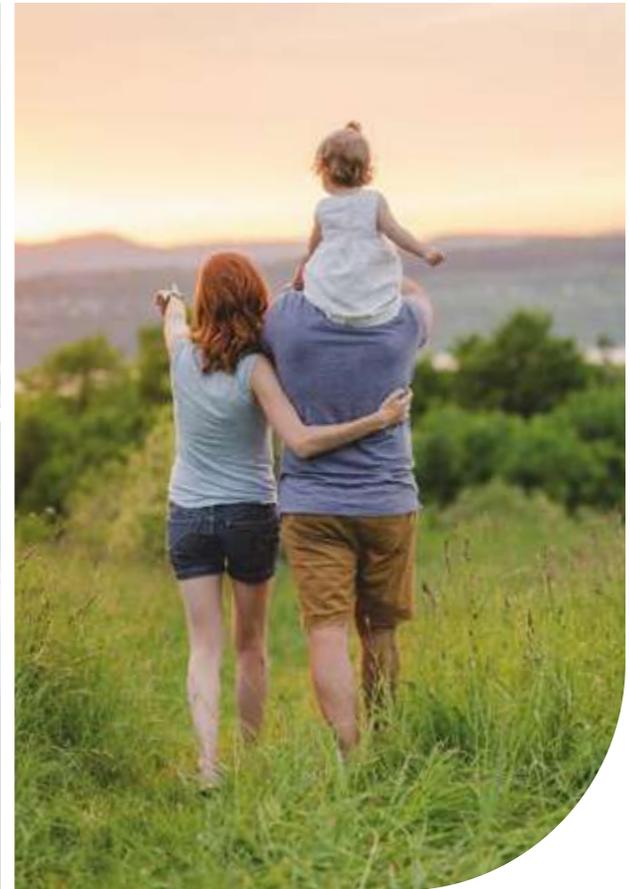
Les cahiers des charges organisant les relations avec des fournisseurs et prestataires stratégiques incluent les règles de durabilité de l'intercommunale et sa politique de développement durable. Ces partenaires sont, en outre, évalués annuellement.

Prévention et détection de la corruption

Conformément à la directive européenne « lanceurs d'alerte », un référent a été désigné au sein d'IPALLE.

Les collaborateurs peuvent, de manière anonyme, lui faire part de leurs préoccupations. Les violations de ces règles peuvent également être signalées à la direction.





NOTRE CHAÎNE DE VALEURS

INPUT



ENVIRONNEMENT

- › Déchets à gérer,
- › Eaux à collecter et épurer
- › Demande d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- › Ressources naturelles
- › Energie



GOUVERNANCE

- › Achats de matériel, fournitures, produits
- › Achats de services
- › Ressources financières
- › Subsidés, appels à projets
- › Législations



SOCIAL

- › **Plus de 400 collègues & 20 administrateurs**
- › **31 communes**
- › **Plus de 400.000 habitants**
- › **8 filiales** (CITV, EOL'WAPI, RECYHOC, REPLIC, VAL'UP, VELORIE, DIGIT'EAU, VAL'BIO)
- › **Partenaires institutionnels** (SPGE, Aquawal, Copidec, BW2E)
- › **Partenaires dans la gestion des déchets** (HYGEA, IDELUX, DUFOUR, RENEWI, VEOLIA, VANHEEDE)
- › **Partenaires incontournables du territoire** (IDETA, IEG, Conseil de développement, ASBL WAPI 2040, Conférence des bourgmestres)
- › **Partenaires de l'économie sociale**
- › **Autorités Publiques**

NOTRE ORGANISATION & NOTRE STRATÉGIE

- › **Plus de 400 collègues**

- › **1 unité de valorisation énergétique**
- › **26 recyparcs**
- › **plus de 600 points d'apport volontaire**
- › **3 dalles de compostage**
- › **50 stations d'épurations en activité**
- › **Des stations de pompage**
- › **Des centaines de km de collecteurs**

COLLÈGUES SAVOIR-FAIRE



IMPLANTATIONS & INFRASTRUCTURES



NOS ACTIVITÉS



**COLLECTE ET TRI
DES DÉCHETS**



**VALORISATION
DES DÉCHETS**



**GESTION, COLLECTE ET
ÉPURATION DES EAUX**



**APPUI AUX COLLECTIVITÉS
ÉNERGIES RENOUVELABLES**



**SUPPORTS INTERNES
PERFORMANCES**

RÉALISATIONS



OUTPUT

- › Des citoyens sensibilisés
- › Des écoles accompagnées
- › Des centaines de milliers de tonnes de déchets recyclés
- › Plus de 100.000 MWh renouvelables produits
- › Plus de 40 millions de m³ d'eau épurés
- › Des km de canalisations posées et inspectées
- › Des avis d'urbanisme traités
- › Des audits logements réalisés
- › Des dossiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de bâtiments

- › Plusieurs secouristes formés en interne
- › Des milliers d'heures de formation
- › Des partenariats Publics-Privés
- › Un dialogue social essentiel

- › Déchets ultimes produits
- › Émissions atmosphériques
- › Gaz à effet de serre



NOTRE **POLITIQUE RSE**, NOS **AXES** ET **OB**



Tendre vers un territoire neutre en carbone



Réduire l'empreinte carbone de nos activités

- › Capturer le CO₂ à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- › Améliorer l'efficacité des procédés / bâtiments et réduire nos consommations énergétiques
- › Augmenter la part d'énergie renouvelable
- › Diminuer le CO₂ lié aux véhicules internes et au transport des déchets
- › Inclure des clauses de durabilité et du « scope 3 » dans les cahiers des charges

Accélérer la transition énergétique du territoire

- › Accompagner les collectivités et les citoyens dans la rénovation énergétique des bâtiments
- › Poursuivre le développement de parcs éoliens



Améliorer la résilience du territoire



S'adapter aux changements climatiques

- › Anticiper les effets du changement climatique dans la construction des bâtiments
- › Améliorer la résilience du territoire face aux inondations et à la sécheresse

Limiter les impacts / Développer la biodiversité

- › Faire de nos sites des refuges pour la biodiversité
- › Limiter les impacts de nos activités sur l'environnement
- › Analyser la place d'IPALLE comme acteur de la lutte contre les dépôts sauvages

Participer à l'amélioration des masses d'eau

- › Poursuivre la gestion des eaux à la parcelle et la gestion intégrée des réseaux d'égouttage
- › Poursuivre la réalisation des programmes d'assainissement
- › Se préparer aux directives cadres « eau »



Changer les modes de consommation



Épargner les ressources naturelles, diminuer nos consommations

- › Réduire la consommation d'eau sur tous les sites
- › Optimiser les consommations de réactifs sur l'Unité de Valorisation Énergétique et les stations d'épuration

Promouvoir l'économie circulaire et développer le « Zéro déchet »

- › Développer les outils permettant d'accroître la récupération et la réutilisation des biens
- › Lutter contre le gaspillage alimentaire



JECTIFS STRATÉGIQUES 2026 » 2031



- **Gérer les sites et les activités de manière efficiente.**
- **Assurer la sécurité de notre personnel et des parties prenantes**
- **Respecter les balises budgétaires**



Être une société attractive et valorisante Procurer des conditions de travail sûres et saines

- › Renforcer la culture d'entreprise
- › Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion. Lutter contre la misogynie, le racisme et les comportements déplacés
- › Renforcer l'onboarding, la gestion des talents
- › Prendre les mesures pour prévenir les accidents et réduire les risques
- › Renforcer la culture sécurité
- › Optimiser la gestion des habilitations
- › Analyser les atmosphères de lieux de travail

Assurer une communication transparente et un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes

- › Renforcer les liens avec nos communes
- › Améliorer la connaissance et l'image d'IPALLE auprès du grand public
- › Diversifier le travail du bureau d'études

Améliorer continuellement nos méthodes de travail

- › Garantir la disponibilité des informations et des ressources
- › Se conformer à la législation
- › Diminuer la charge administrative et faciliter l'échange de données

Garantir la sécurité de l'information et des systèmes d'information

- › Obtenir la certification NIS2

Respecter les balises budgétaires tout en offrant des services et conseils de qualité

- › Maîtriser l'évolution des coûts de gestion des recyparcs & points d'apport volontaire
- › Poursuivre la rénovation des recyparcs en optimisant le réseau existant





TENDRE VERS UN TERRITOIRE NEUTRE EN CARBONE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES & ACTIONS PHARES

2026 - 2031

Face à l'urgence climatique, IPALLE réaffirme sa volonté d'assumer le rôle exemplaire d'acteur incontournable de la transition écologique du territoire. L'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 constitue un objectif ambitieux mais indispensable, qui guide l'ensemble des actions du présent plan stratégique. Le premier axe « **Tendre vers un territoire neutre en carbone** » vise à réduire significativement l'empreinte de nos activités, tout en accompagnant le territoire dans sa propre transition.

Pour y parvenir, IPALLE s'engage à agir sur plusieurs leviers complémentaires. Cela inclut **la réduction des émissions issues de nos installations**, notamment par **l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments et processus**, ainsi que par **l'intégration croissante d'énergie renouvelable**.

- » Le projet pilote de captation du CO₂ à l'Unité de Valorisation Énergétique est analysé, tant du point de vue environnemental qu'économique.
- » La mobilité interne et le transport des déchets font l'objet d'une attention particulière, avec des mesures concrètes pour diminuer les émissions associées.
- » Par ailleurs, IPALLE intègre des clauses de durabilité et des critères « scope 3 » dans ses marchés publics, afin d'étendre son impact à l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Enfin, IPALLE entend continuer son **rôle moteur dans la transition énergétique** du territoire, en soutenant les collectivités, les communes et les citoyens dans la **rénovation énergétique des bâtiments et logements**, et en poursuivant le **développement de projets de production d'énergie renouvelable**, dont les parcs éoliens.

Cet engagement global reflète notre conviction que **la neutralité carbone est non seulement une nécessité environnementale, mais aussi une opportunité de transformation durable pour notre intercommunale et pour l'ensemble du territoire**.





RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE GLOBALE DE NOS ACTIVITÉS

2026 > 2031

- Améliorer l'efficacité énergétique des process et des bâtiments
- Diminuer les consommations énergétiques

- Accompagner les collectivités et les citoyens dans la rénovation énergétique des bâtiments

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> › Étudier le remplacement des moteurs des ventilateurs de tirage du traitement de fumées 123 pour optimiser la consommation électrique 	› réalisé o/n	 UVE	2026
<ul style="list-style-type: none"> › Étudier et mettre en place une unité de chargement électrique de camions. 			
<ul style="list-style-type: none"> › Étendre l'unité de stockage d'énergie dans des batteries sur l'UVE (si les résultats de l'unité existante sont satisfaisants) 			
<ul style="list-style-type: none"> › Épuration : mettre en place les actions phare des audits AMURE (selon budget). 	› kWh et tonnes CO ₂ économisées	 EPU	2026 2031
<ul style="list-style-type: none"> › Rénover les 2 premiers bâtiments du siège social d'Ipalle 	› réalisé o/n	 BTS	2029

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> › Multiplier les audits UREBA 	› # d'audits	 DVD	2026 2031
<ul style="list-style-type: none"> › Améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures (systèmes de gestion intelligente, photovoltaïque, biomasse dans les projets) 	<ul style="list-style-type: none"> › réduction des consommations (%) › puissance installée (KWc) 	 BTS	2026 2031

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> › Pérenniser la plateforme Wap'isol 	› réalisé o/n	 DVD	2027

Augmenter la part de renouvelable

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques et développer les unités de chauffage à partir de biomasse 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ kWh et tonnes CO₂ économisés 	 DVD	2026 2028
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construire et mettre en service le projet « Moulins du Buisenet ». ➤ Finaliser le projet éolien de CCB ➤ Poursuivre le développement de projets potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ puissance autorisée / installée (kW) 	 BTS	

Capter le CO₂ à la cheminée de l'Unité de Valorisation Énergétique

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Installer une unité pilote de captation de CO₂ afin d'analyser la faisabilité sur l'UVE 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ réalisé o/n 	 UVE	2026

Inclure des clauses de durabilité et « scope 3 » dans les cahiers des charges d'achat et construction

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cahier Spécial des Charges fournitures (scope 3) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ # de cahiers des charges modifiés 	 DVD	2026 2031
<ul style="list-style-type: none"> ➤ CsCh travaux (clauses sur la déconstruction, réutilisation, matériaux recyclés...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ # de cahiers des charges modifiés 	 DVD	2026 2031
<ul style="list-style-type: none"> ➤ CsCh travaux rénovation (eau, énergie, matériaux bio-sourcés, photovoltaïque, etc). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ # recyparcs rénovés 	 DVD ECI	2026 2031



Diminuer les émissions de CO₂ liées au transport/véhicules

Usage des véhicules de société et camionnettes de service

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
› Mettre en place un outil favorisant l'organisation de covoiturage (intranet)	› réalisé o/n	 COM	2027
› Favoriser les véhicules avec un taux de CO ₂ /km plus bas	› t CO ₂ économisés	 CODIR	2026 2031

Transport des déchets

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
› Poursuivre la stratégie de développement de points d'apport volontaire pour déchets ménagers résiduels en vue d'espacer la collecte en porte à porte sur tout le territoire	› # communes adhérentes	 ECI	2029 2031

Consommation de carburant des engins, camions

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
› Remplacer des engins au fuel par des engins électriques	› tonne CO ₂ / km	 EPU  UVE	2029
› Verdir la flotte de collecte	› tonne CO ₂ / km	 ECI	2026 2031
› Optimiser les parcours de collecte en Sud-Hainaut	› km économisés		2028



AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES & ACTIONS PHARES

2026 › 2031

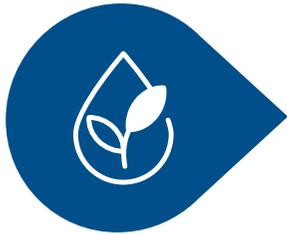
Dans un contexte de dérèglement climatique de plus en plus tangible, IPALLE entend **renforcer la capacité du territoire à faire face aux aléas environnementaux**. L'objectif de ce deuxième axe stratégique est clair : **anticiper, s'adapter et agir pour préserver durablement notre cadre de vie**. La résilience du territoire passe par une approche intégrée, combinant prévention, adaptation et restauration des équilibres naturels.

IPALLE s'engage à intégrer les effets du changement climatique dans la conception de ses infrastructures, en tenant compte des risques accrus d'inondations, de sécheresses et d'événements extrêmes.

- › Nos actions visent à renforcer la gestion des eaux à la parcelle, à poursuivre les programmes d'assainissement, dès lors que les moyens financiers alloués par la SPGE (Société Publique de la Gestion de l'Eau) correspondent aux besoins, et à améliorer l'efficacité des réseaux d'égouttage, tout en se préparant aux futures exigences des directives cadres européennes sur l'eau.
- › La préservation de la biodiversité constitue également un pilier essentiel de cette stratégie. L'aménagement de nos sites est pensé, là où c'est possible, comme des corridors écologiques, favorisant les continuités naturelles et la richesse des écosystèmes.
- › En parallèle, IPALLE intensifie ses efforts pour réduire les impacts environnementaux de ses activités et lutter activement contre les dépôts sauvages, en se positionnant comme un acteur-coordonateur de cette problématique.

IPALLE entend ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité des masses d'eau, en lien avec les autorités compétentes, et veille à ce **que chaque action entreprise renforce la capacité du territoire à faire face aux défis climatiques à venir**. Cette approche proactive et collaborative est indispensable pour garantir un avenir durable aux générations futures.





S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2026 » 2031

Anticiper les effets du changement climatique dans la construction des bâtiments

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> » Développer des bâtiments en intégrant des techniques passives de rafraîchissement, peu ou pas consommatrices d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> » # de bâtiments adaptés 	<p>BTS</p>	
<ul style="list-style-type: none"> » Renaturer les espaces Intégrer des espaces verts et des îlots de fraîcheur au sein des projets, renforcer la végétalisation des espaces urbains pour limiter les îlots de chaleur 	<ul style="list-style-type: none"> » # surfaces aménagées 	<p>GIR</p>	
<ul style="list-style-type: none"> » Promouvoir la certification Certib'eau des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> » réalisé o/n 		

Améliorer la résilience de notre territoire face aux inondations et à la sécheresse

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> » Privilégier la gestion du ruissellement de la parcelle par la mise en œuvre de « solutions fondées sur la nature » et des indications du « Référentiel Wallon de la Gestion durable des eaux pluviales » 	<ul style="list-style-type: none"> » # avis d'urbanisme 	<p>GIR</p>	<p>2026 2031</p>



PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES MASSES D'EAU

2026 » 2031

Poursuivre la gestion intégrée et proactive des réseaux d'égouttage

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux connaître, diagnostiquer, hiérarchiser et réparer le patrimoine d'égouttage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ % d'ouvrages cadastrés 	 GIR	2026 2031
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter le Décret impétrants imposant aux gestionnaires de câbles et conduites (GCC) la numérisation de leurs équipements pour 2028. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ réalisé o/n 		2026 2031

Se préparer aux directives cadres « eau »

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir un « Plan de gestion intégrée des eaux résiduaires urbaines » selon la taille des agglomérations 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ réalisé o/n 	 GIR	2026 2031
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'analyse dynamique des flux des eaux résiduaires urbaines en période de précipitation 			2026 2031
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire la pollution liée aux déversements dus aux pluies d'orage. 		 BET	2026 2031



Poursuivre le programme d'investissements

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> Adapter nos outils aux normes renforcées – fiabiliser la stratégie de valorisation des boues. 	<ul style="list-style-type: none"> réalisé o/n 	 DVD	2028
<ul style="list-style-type: none"> Se préparer au renforcement des normes en phosphore, azote et substances émergentes. 		 BET	2027
<ul style="list-style-type: none"> Étude unité de séchage et d'une biométhanisation sur le site de Mouscron. 		 UVE	2028
<ul style="list-style-type: none"> Installer une seconde unité de co-incinération de boues à 20 % de siccité sur l'UVE de Thumaide. 			





RÉDUIRE LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

2026 → 2031

Réduire les impacts sur l'environnement

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> » Poursuivre le revamping des installations existantes de Thumaide (filtre à manches) en s'intégrant dans le planning des entretiens annuels. 	» réalisé o/n	 UVE	2026 2028
<ul style="list-style-type: none"> » Intensifier les contrôles à l'entrée de l'UVE des déchets reçus et suivre leur évolution afin d'en faciliter le traitement 			
<ul style="list-style-type: none"> » Proposer aux communes un élargissement de l'offre de service de gestion de la propreté des sites de PAV/bulles à verre à l'ensemble des dépôts sauvages sur leur territoire. 	» réalisé o/n	 ECI	2026

Faire de nos sites des liens entre les zones naturelles

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> » Poursuivre le développement de gestion alternative des espaces verts et d'augmentation de la biodiversité sur nos recyparcs actuels et futurs. 	» # de communes adhérentes	 ECI	2026 2031



OBJECTIFS STRATÉGIQUES & ACTIONS PHARES

2026 › 2031

Dans un monde confronté à la raréfaction des ressources naturelles et à une production de déchets toujours croissante, IPALLE continue à impulser un changement profond des comportements de consommation, tant au sein de ses propres activités que sur l'ensemble du territoire. Ce troisième axe stratégique vise à promouvoir une **utilisation plus sobre et plus responsable des ressources, en plaçant l'économie circulaire et le principe du « zéro déchet » au cœur de notre action.**

- › La réduction des consommations constitue une priorité. IPALLE s'engage à diminuer les consommations d'eau et de réactifs de ses processus et à les optimiser. Ces efforts permettent de préserver les ressources tout en améliorant l'efficacité environnementale de nos installations.
- › Parallèlement, IPALLE développe des infrastructures et des outils favorisant la récupération, la réutilisation et la valorisation des matériaux.

La lutte contre le gaspillage est intensifiée, en lien avec les acteurs locaux, et la réutilisation est promue comme une solution concrète pour réduire les déchets résiduels.

Ce changement de paradigme implique une mobilisation collective. IPALLE entend jouer un rôle moteur en sensibilisant les citoyens, les entreprises et les collectivités à adopter des pratiques plus durables. En favorisant une consommation plus responsable et en soutenant des initiatives locales innovantes, **IPALLE contribue à bâtir un territoire plus sobre, plus circulaire et plus résilient.**



CHANGER LES MODES
DE CONSOMMATION



ÉPARGNER LES RESSOURCES NATURELLES

2026 › 2031

Diminuer la consommation des réactifs et réduire nos consommations

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
› Diminuer / optimiser la consommation de réactifs sur l'UVE et l'épuration et si possible choisir des réactifs avec une empreinte carbone globale plus faible.	› tonnes consommées	 DVD	2026 2027
› Réduire la consommation d'eau de puits sur l'UVE en réutilisant des flux internes	› m ³ consommés	 UVE	2026





PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉVELOPPER LE « ZÉRO DÉCHET »

2026 » 2031

« Luttons tous contre le gaspillage alimentaire :
un gain pour la planète et pour notre portefeuille ! »

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> › Multiplier les audits dans les collectivités. 	<ul style="list-style-type: none"> › # d'audits 		2026 2031

« La réutilisation comme solution » :
diminution des DMR

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
<ul style="list-style-type: none"> › Proposer des achats groupés à prix coûtant (via les recyparcs par exemple) de langes, lingettes, protections hygiéniques lavables. 	<ul style="list-style-type: none"> › # ventes 		2026 2031
<ul style="list-style-type: none"> › Créer un parcours complet d'un « déchet », de son dépôt en recyparc. 			2028 2029
<ul style="list-style-type: none"> › Inaugurer le nouveau centre de tri / regroupement des ressourceries en WAPI (MZD). 	<ul style="list-style-type: none"> › réalisé o/n 		2028
<ul style="list-style-type: none"> › Inaugurer le nouveau centre de tri / ressourcerie à Thuin. 			2026 2029





OBJECTIFS STRATÉGIQUES & ACTIONS PHARES

2026 → 2031



GÉRER LES SITES ET LES ACTIVITÉS DE MANIÈRE EFFICIENTE

Dans un contexte en constante évolution, IPALLE réaffirme sa volonté de gérer ses sites et ses activités avec efficacité, responsabilité et ambition. Ceci s'inscrit dans une vision globale visant à faire d'IPALLE une société attractive, inclusive et performante, au service de ses communes et de ses citoyens.

L'efficacité opérationnelle ne se limite pas à l'optimisation des ressources : elle repose sur **une culture d'entreprise forte, des conditions de travail sûres et saines, une communication transparente, et une amélioration continue des méthodes de travail**. IPALLE entend ainsi renforcer l'engagement de ses collaborateurs, promouvoir la diversité et l'équité, et garantir un environnement professionnel respectueux et sécurisant.

La gestion efficace des sites implique également une maîtrise rigoureuse des coûts, une adaptation constante aux exigences réglementaires, et une modernisation des infrastructures, notamment à travers la rénovation et l'optimisation du réseau des recyparcs.

En parallèle, la sécurisation des systèmes d'information et la certification NIS2 deviennent des priorités pour garantir la fiabilité et la confidentialité des données.

Enfin, IPALLE souhaite renforcer ses liens avec les communes et améliorer sa visibilité auprès du grand public, dans une logique de dialogue constructif et de valorisation de ses missions. Ce chapitre détaille les actions concrètes qui permettront de concrétiser cette vision, **en plaçant l'humain, la sécurité, la transparence et l'innovation au cœur de la gestion de ses activités**.





ÊTRE UNE SOCIÉTÉ ATTRACTIVE ET VALORISANTE

2026 » 2031

Renforcer la culture d'entreprise

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
» Créer un intranet	» # visites / visiteurs	 COM	2026
» Organiser des événements inclusifs (vis ma vie, safaris,...)	» # de participants		2027 2029 2031

Renforcer l'onboarding et la gestion des talents

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
» Finaliser et gérer les matrices de compétences.	» réalisé o/n	 RHU	2027
» Formaliser la procédure d'évaluation pour l'ensemble du personnel.	» réalisé o/n		

Promouvoir la diversité, l'équité, l'inclusion. Lutter contre la misogynie, le racisme, les comportements déplacés

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
» Mettre en place des actions de sensibilisations, des ateliers, un code de conduite, des chartes ...	» # d'actions	 COMMISSION COHÉSION	2029 2031

Renforcer les liens avec nos communes et collectivités

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
» Créer un catalogue de services pour nos communes et collectivités	» réalisé o/n	 COM	2026 2027
» Diversifier les propositions d'AMO (communes, SWDE, ...).	» réalisé o/n		 BET



PROCURER DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÛRES ET SAINES

2026 → 2031

- Renforcer la culture sécurité
- Améliorer la communication sécurité
- Sensibiliser le personnel et les encadrants

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
› Finaliser la gestion des habilitations	› # habilitations nécessaires/ # habilitations délivrées	 DVD	2027 2028
› Renforcer le suivi des atmosphères de travail en élargissant le scope : température, renouvellement d'air débit d'air, polluants, hygrométrie, luminosité	› # analyses		2026





RESPECTER LES BALISES BUDGÉTAIRES TOUT EN OFFRANT DES SERVICES ET CONSEILS DE QUALITÉ

2026 → 2031

- Diminuer la charge administrative, faciliter l'échange de données en interne ainsi que vers les parties prenantes
- Garantir la sécurité de l'information et des systèmes d'information

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
› Digitaliser les processus (RH, finances, suivi des exploitations, ...) en visant l'amélioration de la qualité de l'information	› réalisé o/n	TOUS	2026
› Être certifié NIS2 en 2027	› réalisé o/n	SSI	2027

Maîtriser les coûts de gestion

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
› Proposer l'instauration de nouveaux quotas et un prix d'ouverture des PAV organiques au-delà d'un quota maximum	› réalisé o/n		2026
› Accentuer le contrôle des déchets (encombrants, ...) sur les recyparcs (petits déchets à orienter vers le sac poubelle).	› - 10 % de flux	ECI	2026 2031
› Généraliser les boîtes à récup/matériau box sur les recyparcs.	› # recyparcs équipés		2026 2028
› Effectuer le screening budgétaire de l'ensemble des services d'IPALLE comme cela a été fait pour les recyparcs et les collectes	› # services screenés	FIN	2026 2029
› Mettre en service Val'Bio	› réalisé o/n	ECI	2028





RESPECTER LES BALISES BUDGÉTAIRES TOUT EN OFFRANT DES SERVICES ET CONSEILS DE QUALITÉ

2026 » 2031

Poursuivre la rénovation des recyparcs en intégrant une optimisation du réseau existant

ACTIONS PHARES	INDICATEUR - CIBLE	PÔLE	DÉLAI
» Mettre en service des nouveaux recyparcs et analyser la possibilité de regrouper certains sites	» Silly-Enghien / Tournai 2 / Thuin / Sivry	 ECI	2026 2027
» Arrêter l'exploitation du recyparc de Tournai 1 à la mise en service de Tournai 2	» réalisé o/n		2027 2028



NOS PÔLES D'ACTIVITÉS



RESSOURCES HUMAINES

Le personnel d'IPALLE incarne des valeurs essentielles sur lesquelles se fonde la réputation de l'intercommunale : **service, expertise, professionnalisme, exemplarité, efficacité et esprit d'équipe**. Ces valeurs et notre capital humain sont au cœur de la stratégie RH et constituent un socle indispensable pour relever les défis environnementaux, technologiques et sociétaux à venir.

IPALLE est confrontée à une difficulté croissante pour recruter certains profils techniques et spécialisés, en pénurie sur le marché de l'emploi. Pour répondre à ce défi, l'intercommunale développe depuis plusieurs années sa marque employeur. Elle continue à développer des **partenariats avec les établissements d'enseignement** (écoles secondaires, hautes écoles, universités).

IPALLE doit aussi veiller à la transmission des connaissances et des compétences clés du personnel plus âgé vers les plus jeunes.

Il est essentiel de **maintenir et renforcer** la qualité du capital humain d'IPALLE. Cela passe par :

- › un **recrutement fondé sur les compétences**, la diversité et le potentiel d'évolution des candidats,
- › la mise en place d'une **politique de rétention des talents**,
- › le développement d'**outils de motivation tout au long de la carrière**,
- › une stratégie RH axée sur le **bien-être et l'inclusion**.



ELSA GOERES,
Employée RH

« Depuis 3 ans maintenant, je m'investis pleinement dans les missions « soft » RH, au cœur d'une équipe qui place l'humain au centre de la stratégie.

Mon rôle ? Recruter nos futurs talents, suivre et analyser nos KPI RH pour anticiper nos besoins futurs, piloter la gestion des formations et des compétences, renforcer la communication interne RH, et développer des outils RH pour mieux accompagner les équipes au quotidien.

Je participe également à des projets porteurs de sens : développement de la marque employeur, inclusion intergénérationnelle, bien-être au travail, et transformation managériale.

Convaincue que la richesse d'IPALLE repose sur son capital humain, je contribue à faire évoluer les pratiques RH pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. »



La fonction RH évolue dans un environnement de plus en plus complexe, marqué par :

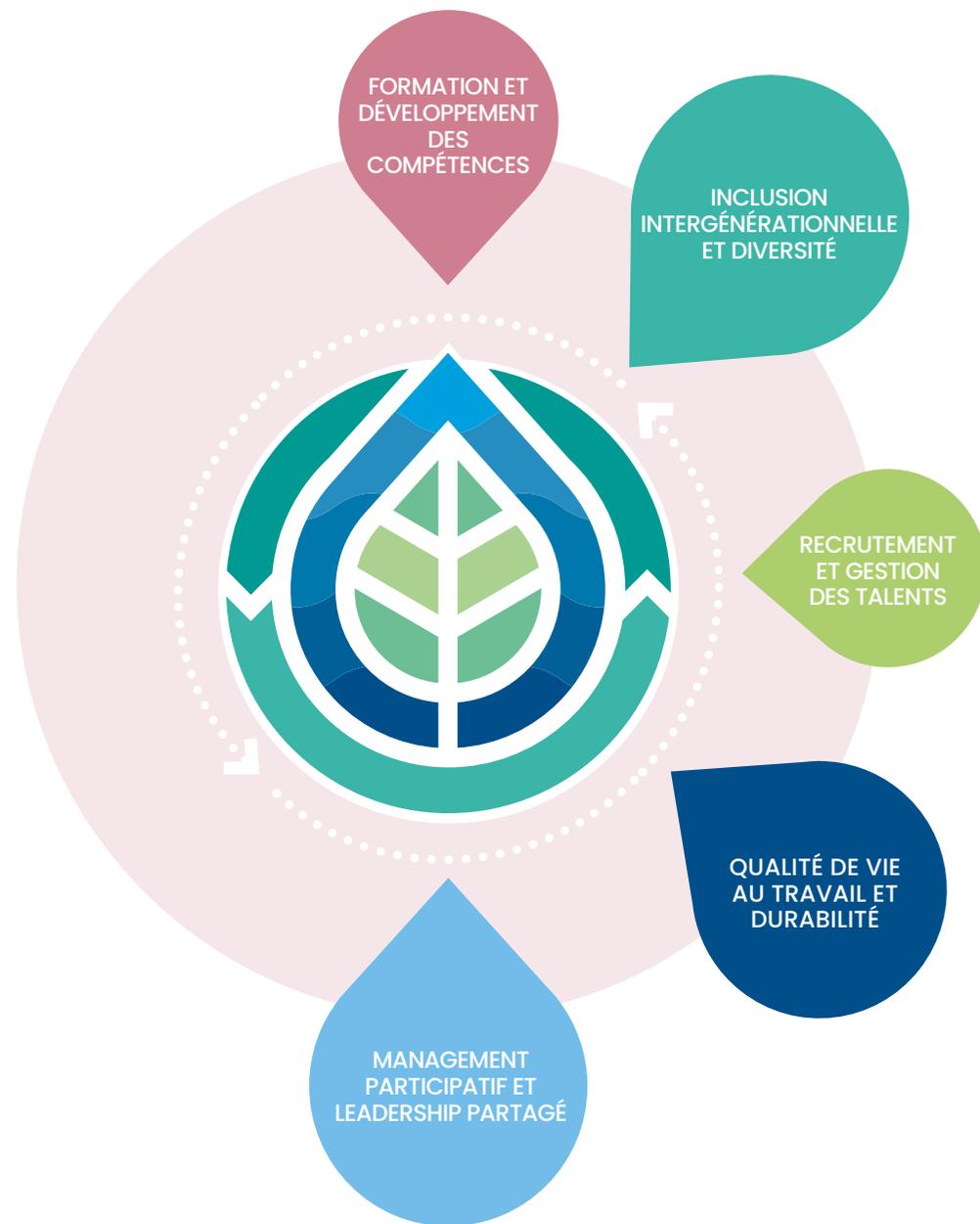
- » la transformation numérique accélérée et le développement de l'IA,
- » l'hyperpersonnalisation des parcours professionnels,
- » la cohabitation de plusieurs générations aux attentes très différenciées,
- » une exigence croissante en matière de qualité de vie au travail (QVT) et de durabilité.

Dans la continuité du virage managérial entamé par IPALLE en 2020, l'équipe RH conserve son rôle de **leader opérationnel** sur les volets réglementaires et administratifs (droit social, relations sociales, rémunérations), tout en affirmant sa dimension **stratégique** dans la transformation de l'organisation. Elle agit comme :

- » un régulateur social,
- » un expert administratif,
- » un partenaire des managers,
- » un acteur de la transformation culturelle.

Le pilotage des missions stratégiques RH est coconstruit avec le comité de direction, notamment sur les thématiques de gestion des talents, de communication interne, de qualité de vie au travail et de cohésion autour du management participatif. Ces missions sont menées en synergie avec les services Communication et SIPP au sein de la commission « Cohésion ».

Face à ces enjeux, IPALLE renforce son positionnement RH autour de cinq axes stratégiques suivants :



FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION

La qualité de l'information financière est indispensable afin de permettre aux instances de l'intercommunale les prises de décision adéquates en termes d'investissements. C'est pourquoi les équipes du département Finances et Contrôle de gestion travaillent à l'amélioration continue des process afin d'absorber le développement de l'Intercommunale et permettre le suivi des indicateurs de performance (KPI's) de chacun de nos secteurs d'activités et de nos filiales.

IPALLE est comptablement organisée au travers de 10 secteurs d'activité ayant chacun leurs comptes propres. De même, IPALLE est administrateur-délégué, en charge du suivi financier, de 4 filiales. C'est 14 clôtures de compte qui sont trimestriellement établies, analysées et commentées.

Outre les moyens humains, la mise à jour de notre ERP, acquis en 2010, est un des chantiers majeurs sur lequel l'équipe se concentre.

Les motivations d'IPALLE pour la conversion technique et les développements des process de notre outil de gestion SAP, sont multiples et répondent à plusieurs objectifs majeurs :

- › Fin de la maintenance de notre version SAP actuelle, dès 2027
- › Réponse à l'obligation européenne de la facturation électronique (Peppol)
- › Documentation technico-fonctionnelle SAP permettant de garantir la continuité de l'entreprise
- › Simplification et automatisation des process au vu du développement permanent des activités d'IPALLE et du besoin grandissant de fiabilité et sécurisation de l'information (RGPD, NIS2,...)

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La directive européenne NIS 2 (Network and Information Security 2), entrée en vigueur en janvier 2023, vise à renforcer la cybersécurité des entités opérant dans des secteurs essentiels tels que l'eau, l'énergie, les transports ou les services publics. Elle impose des obligations accrues en matière de gestion des risques, de gouvernance de la sécurité informatique et de notification des incidents. En élargissant son champ d'application par rapport à la directive NIS 1, NIS 2 concerne désormais un plus grand nombre d'acteurs, dont IPALLE, en raison de leur rôle dans la gestion de services critiques pour la population.

IPALLE mettra en œuvre les dispositions de la directive européenne NIS 2, en conformité avec les obligations qui lui incombent en tant qu'acteur public opérant dans des secteurs essentiels. Elle veillera à renforcer sa gouvernance en matière de cybersécurité, à gérer les risques numériques de manière proactive et à garantir la continuité de ses services face aux menaces informatiques.

COMMUNICATION

La communication occupe une place transversale dans l'intercommunale. Déclinée en trois volets - externe, interne et institutionnel - elle irrigue l'ensemble des secteurs d'activités d'IPALLE, tant en Wallonie picarde que dans le Sud-Hainaut. S'appuyant sur une grande diversité de supports médiatiques, le service communication cultive l'image positive de l'intercommunale en mettant en exergue ses réalisations, ses innovations et le dynamisme de ses différents services.

Renforcer la culture d'entreprise

Avec plus de 400 collaborateurs aux profils diversifiés, IPALLE mise sur une communication interne fédératrice. L'objectif est double : garantir une information claire et continue sur les évolutions de chaque secteur, et renforcer la cohésion des collaborateurs autour de valeurs communes.

La mise en place de la « commission cohésion » en 2024, regroupant des membres de l'équipe communication, des ressources humaines et du service de prévention et protection au travail, a permis de consolider des liens internes et d'améliorer le vivre-ensemble, en toute transversalité. Les missions de cette commission continueront d'évoluer dans les prochaines années au travers de projets divers.

La création d'un intranet, qui a débuté fin 2025, est également un bel exemple du déploiement de la communication interne. Accessible à tous les collaborateurs de l'intercommunale, il permet de fluidifier l'accès à l'information et de centraliser les documents d'intérêt général.

D'autres initiatives verront le jour dans les années à venir afin de redynamiser la communication interne, comme l'organisation de « vis-ma-vie » entre collaborateurs ou de visites (« safari ») des différents secteurs de l'intercommunale. Ces actions ont pour but de faire évoluer la cohésion des équipes en améliorant la connaissance des métiers de chacun.



Sensibiliser et améliorer la connaissance d'IPALLE

Le service communication a pour objectif de sensibiliser le grand public à une gestion responsable de l'environnement, en appui des missions de l'intercommunale : assainissement des eaux, gestion des déchets et promotion des énergies renouvelables. Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'encourager les changements dans les comportements et habitudes des citoyens. Ces campagnes, diffusées sur des médias de masse (télé, réseaux sociaux, etc), sont aussi un moyen de toucher des personnes qui ne sont pas encore sensibilisées aux questions environnementales et au travail de l'intercommunale.

La célébration des 50 ans d'IPALLE en 2026 constitue une opportunité stratégique pour l'intercommunale de renforcer sa visibilité, de mobiliser de nouveaux publics autour de ses missions et de réaffirmer son rôle central au service du développement durable du territoire.

Dans ce cadre, des portes ouvertes seront organisées. Conçues comme une vitrine de l'ensemble des métiers de l'intercommunale, elles permettront d'illustrer le savoir-faire des collaborateurs à travers des visites et des installations pédagogiques, visuelles et artistiques.

Assurer une communication transparente avec toutes les parties prenantes

Le volet institutionnel de la communication contribue à façonner et promouvoir l'image de marque d'IPALLE auprès des élus et parties prenantes. Ce volet stratégique s'attache à diffuser les valeurs et les engagements de l'intercommunale, valoriser l'expertise des collaborateurs auprès de publics spécialisés et renforcer les liens avec les partenaires. Les prochaines années s'annoncent riches en projet afin d'atteindre ces divers objectifs.

Le service communication prévoit notamment l'élaboration d'un catalogue listant toutes les prestations qu'IPALLE est en mesure de proposer aux communes et collectivités. Allant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, au curage des canalisations, en passant par les séances de sensibilisation au zéro déchet, ce document vise à renforcer la visibilité de l'intercommunale et à affirmer son positionnement en tant que partenaire stratégique privilégié pour accompagner efficacement les communes.



**Charlotte
Daneau,**
Responsable
communication

« Travailler pour la communication d'IPALLE, c'est occuper une position transversale au cœur de l'intercommunale.

C'est valoriser la richesse de ses métiers, comprendre les enjeux de ses nombreux secteurs et rester à l'écoute d'une société en constante évolution.

C'est bien plus que diffuser des messages : c'est incarner les valeurs d'IPALLE, veiller chaque jour à son image, tisser des liens et fédérer, en interne comme en externe.

C'est donner du sens, de la cohérence et de la visibilité aux actions de celles et ceux qui font vivre l'intercommunale. »



PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de vérifier si chaque service d'IPALLE travaille conformément aux principes du développement durable, le pôle intervient transversalement sur les thématiques suivantes :

- › Système de management & amélioration continue
- › Performances environnementales et énergétiques
- › Bien-être au travail
- › Développement durable et éco-exemplarité

Le pôle assiste également les communes et les citoyens dans la mise en œuvre de leurs projets de rénovation énergétique (voir pages 78 et 79).

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Améliorer la culture sécurité

Après une première phase de transition de "l'obligation" vers "l'adhésion", la culture sécurité implémentée en 2021 doit maintenant être ancrée.

Cela passe par la poursuite des actions suivantes : instauration des règles vitales, "causeries" sécurité, remontée des incidents et des presque-accidents, analyse de risque de dernière minute.

IPALLE évolue également vers une culture de l'habilitation qui se traduit par l'autorisation d'utiliser un équipement de travail moyennant la preuve de compétence.

Par ailleurs, dans le but d'offrir un milieu de travail le plus sain possible, une analyse générale des atmosphères des lieux de travail sera entreprise dès 2026.

Enfin, IPALLE poursuit ses démarches vers la certification ISO45001.



Loïc Boembeke,
conseiller en
prévention



« En tant que conseiller en prévention actif sur le secteur d'Ath, je suis au plus proche du terrain et des équipes.

Mon rôle est de soutenir l'exploitation dans la mise en œuvre concrète des mesures de sécurité, tout en restant disponible pour les travailleurs et la ligne hiérarchique. Ce contact direct avec la réalité du terrain rend le travail particulièrement stimulant.

C'est motivant de constater que la sécurité est prise au sérieux et intégrée dans les pratiques quotidiennes. »

PERFORMANCES DE NOS SITES

Après plus de vingt ans consacrés à l'amélioration continue des performances environnementales de nos sites, le juste équilibre entre le respect des normes, la maîtrise des consommations de réactifs chimiques et la réduction des émissions de CO₂ liées à nos usages énergétiques doit être maintenant défini.

Pour y parvenir, plusieurs leviers sont mobilisés :

- » Un screening rigoureux des installations, incluant analyses, suivi d'indicateurs et audits ciblés ;
- » La mise en œuvre des recommandations issues des audits énergétiques, pour optimiser les performances ;
- » Un recours accru aux énergies renouvelables, afin de limiter notre empreinte carbone ;
- » L'intégration de nos sites comme maillons entre les zones naturelles, renforçant leur rôle écologique ;
- » La sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux et énergétiques, pour une mobilisation collective.



PÔLE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉVOLUTION DU CONTEXTE NORMATIF, RÉGLEMENTAIRE ET FINANCIER

Le principe d'économie circulaire est devenu un fondement même de la gestion des déchets. Reconsidérer nos objets en fin de vie comme de réelles ressources se traduit, pour nos sociétés, par une conception plus vertueuse de la récupération et du recyclage.

Ces dernières années, l'Europe et la Wallonie ont adopté différentes mesures afin d'inciter les entreprises et les consommateurs à accélérer la transition vers une économie plus durable et plus économe en ressources.

Ces objectifs passent notamment par le développement du "Low-Tech" soit, comme le définit Arthur Keller, « *une démarche d'ensemble qui permet de se remettre en conformité avec les limites planétaires, c'est-à-dire de ne pas consommer davantage d'énergie, de matériaux et de ressources que ce que la Terre peut durablement fournir* ». IPALLE s'inscrit dans cette philosophie via le projet Interreg « Vivons LOW TECH Leven » dont l'objectif est de privilégier l'intégration accrue de solutions moins énergivores dans la rénovation, la gestion et l'usage de nos espaces de vie et de travail.

Parmi les autres actions clés qu'entend développer IPALLE, il faut souligner la volonté de réduire durablement la production globale de déchets ménagers en Wallonie Picarde et dans le Sud-Hainaut avec une attention particulière portée aux actions suivantes :

- › Les déchets de jardin, par les actions de prévention « Mon jardin c'est le pied » et de développement du compostage à domicile ou de quartier.
- › La poursuite des actions de sensibilisation pour accroître encore la séparation des déchets de cuisine en vue de leur biométhanisation ou de leur compostage, que ce soit à domicile ou via le développement du réseau de collecte par points d'apport volontaire.
- › Les actions de réduction du gaspillage alimentaire menées dans les écoles et collectivités en vue d'atteindre l'objectif mondial visant à diminuer de moitié les déchets alimentaires d'ici 2030.
- › La poursuite et le développement des collaborations avec les ressourceries en vue de réorienter les objets en bon état vers la réutilisation.



Nos actions ont pour objectif d'atteindre, sur notre territoire, les objectifs de recyclage de 65 % des déchets municipaux d'ici à 2030, ainsi que de 75 % des déchets d'emballages d'ici à 2030.

IPALLE accompagne également ses communes pour transposer en droit wallon les dispositions de la directive sur les plastiques à usage unique (directive SUP), y compris en ce qui concerne la gestion des déchets sauvages et la propreté publique.

En termes financiers, l'augmentation des objectifs de recyclage et l'élargissement des flux destinés à être recyclés s'insèrent dans un contexte économique complexe.

Les coûts de collecte, de transport et de recyclage des déchets demeurent en effet croissants et dépendent, pour nombre d'entre eux, d'éléments externes liés notamment au contexte socio-économique mondial.

IPALLE entend limiter autant que possible la répercussion des fluctuations de coût de marché sur les citoyens mais seule une réduction de la production globale de déchets permet de maîtriser l'évolution de ces coûts sur le long terme.

AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

IPALLE demeure à la pointe des méthodes de gestion de déchets tout en maîtrisant l'évolution des coûts de gestion. Différentes filières de valorisation ont ainsi été développées par l'intercommunale, que ce soit dans la gestion des matériaux inertes (Recyhoc), des terres (Vélorie) ou des plastiques rigides et, plus récemment encore, du plâtre (Replix) et de la préparation du bois en vue de sa valorisation locale.

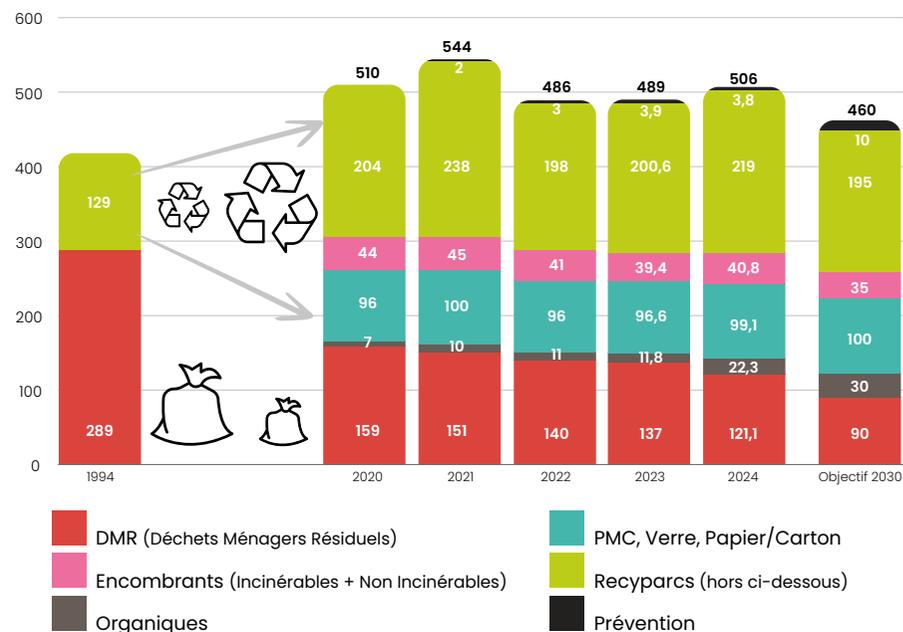
Les axes stratégiques poursuivent cette politique. Chaque flux est analysé en fonction des différentes possibilités de valorisation sur base d'une évaluation technico-économique et d'une analyse du cycle de vie.

La construction et mise en service de l'unité Val'Bio en partenariat avec la société Vanheede (public-privé) en vue de la valorisation des biodéchets est un bon exemple qui doit permettre une meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de cette filière sur le long terme.

IPALLE reste également très attentive à l'évolution de la filière textile soumise à d'importantes difficultés. Ici aussi, les recherches visent à développer une filière locale de réutilisation et de recyclage en vue de garantir une solution pérenne et source de création d'emplois sur notre territoire.

VERS PLUS DE RECYCLAGE

> kg/habitant



Vers un territoire Zéro Déchet

Les actions de prévention restent au centre des missions d'IPALLE. Ce positionnement est accru par un appui important apporté au développement de la ressourcerie sur le territoire du Sud-Hainaut, par l'aménagement d'un nouveau bâtiment pérenne et, en Wallonie picarde, par le réaménagement du site du recyparc de Tournai II en une Maison du « Zéro Déchet ».

Ce projet, retenu dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027, permettra d'asseoir le développement des ressourceries sur le territoire de la Wallonie Picarde.

Il inclut trois axes menés en partenariat avec l'économie sociale

- » Le Préau'vention, recyparc 2.0 où les citoyens seront, avant de poser le geste de jeter, amenés à déposer leurs objets en vue d'une réutilisation
- » L'espace « Seconde Chance & Bricoleur actif » qui offrira à une ressourcerie partenaire, un espace de regroupement, de tri, d'upcycling des biens et matériaux
- » L'espace « Le Partage » offrant, outre un espace de restauration local et solidaire, un lieu de formation et d'éducation au zéro déchet.



Louise Demasure,
ingénieure
projets

« Chaque projet est une opportunité de concilier les performances environnementales et économiques avec l'intérêt collectif, au service d'un territoire plus durable et résilient.

Ce qui m'anime, c'est coordonner des actions concrètes - de la conception à la mise en œuvre - en étroite collaboration avec les équipes, en vue d'optimiser nos infrastructures et renforcer l'économie circulaire. »





Une gestion des déchets toujours plus efficiente

Avec des recyparcs ouverts 60 heures par semaine en été et plus de 50 heures en hiver, dont le dimanche matin, IPALLE est l'intercommunale wallonne qui présente la plage d'accès de ses recyparcs la plus importante.

L'intercommunale entend maintenir ce niveau de qualité par la poursuite de son plan de rénovation des recyparcs tout en intégrant une réflexion de mutualisation des infrastructures.

Le déploiement des collectes de déchets via les points d'apport volontaire a pour but de contenir l'évolution des coûts de collectes des déchets et de préserver au mieux l'intérêt environnemental par une réduction du rythme de collecte en porte-à-porte. Cette réflexion sera également poursuivie en Sud-Hainaut selon le modèle éprouvé en Wallonie Picarde.

Enfin, différentes pistes de réflexion sont mises en œuvre en vue de réduire les quantités globales de déchets. Parmi celles-ci se retrouvent la sensibilisation des familles produisant de grandes quantités de déchets et la révision des quotas selon le principe du pollueur-payeur. L'évaluation de ces quotas est portée au conseil d'administration à la fin de chaque exercice.



Florent Lahaye,
agent de
recyparc

« Dans mon travail au recyparc, l'accueil est une priorité. J'ai à cœur de bien renseigner les usagers, avec clarté et pédagogie, pour qu'ils puissent trier correctement. Être disponible, patient et précis, c'est essentiel pour que chacun reparte avec les bonnes informations et le sourire. »

LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR « DÉCHETS » ET PÔLE « ECONOMIE CIRCULAIRE »

COLLECTE DU DÉCHET MÉNAGER EN WAPI

Les cotisations pour la collecte des déchets ménagers résiduels en Wallonie picarde en porte-à-porte et par points d'apport volontaire (PAV) ont été revues pour le présent plan stratégique et estimées, pour chaque commune concernée, en intégrant les hypothèses suivantes

Pour la collecte en porte-à-porte

- › Intégration des prix du nouveau marché
- › Estimation d'indexation en fonction du cahier spécial des charges (20% gasoil et 60% salaires) soit 2%

Pour la collecte en PAV

- › Révision et indexation des prix du marché de collecte pour 2025 (+ 2%) et d'entretien des PAV (+ 2%)
- › Nombre de PAV et fréquence de collecte adaptés à la réalité de chaque commune et site
- › Adaptation des quantités collectées en augmentation (transfert de la collecte en PAP vers les PAV)

COMMUNE	€/HAB COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DMR	€/HAB COLLECTE EN PAV DMR
Antoing	18,24 €	
Ath		2,82 €
Beloeil	24,74 €	
Bernissart	19,42 €	2,29 €
Brugelette	14,95 €	8,37 €
Brunehaut	17,16 €	
Celles	19,79 €	1,99 €
Chièvres	17,07 €	3,31 €
Comines-Warneton	21,06 €	5,90 €
Ellezelles	18,33 €	1,21 €
Enghien	12,93 €	4,71 €
Estaimpuis	19,37 €	
Flobecq	21,98 €	3,13 €
Frasnes-lez-Anvaing		1,74 €
Lessines	16,14 €	5,56 €
Leuze-en-Hainaut		3,85 €
Mont de l'Enclus	24,94 €	
Mouscron		6,21 €
Pecq	15,71 €	1,85 €
Péruwelz	23,34 €	0,86 €
Rumes	14,92 €	1,54 €
Silly	18,92 €	2,22 €
Tournai		0,46 €



RECYPARCS WAPI

À ce jour, plus de 26 flux de matières sont collectés dans nos recyparcs. Sont uniquement repris, dans le tableau ci-dessous, les principaux, ainsi que le coût de transport et de traitement budgétés.

TYPE DÉCHETS	TONNAGES			RECYCLAGE-TRAIT (/T)			COÛT TRANSPORT (/T)		
	B2026	B2027	B2028	B2026	B2027	B2028	B2026	B2027	B2028
Mitrailles	3.050	3.050	3.050	-213	-213	-213	52	53	54
Inertes	23.500	23.500	23.500	13	13	13	19	19	20
Végétaux	24.000	24.000	24.000	35	35	35	43	44	45
Encombrants Incinérables	8.900	8.900	8.900	105	112	115	90	91	93
Encombrants Non Incin	3.200	3.200	3.200	160	160	161	72	73	75
Bois	15.000	15.000	15.000	38	39	39	75	76	78
DEEE	3.300	3.300	3.300	-265	-265	-265	124	126	129
Papiers Cartons - Recyparcs	8.095	8.095	8.095	-46	-46	-46	42	43	43
Papiers Cartons - PàP	6.505	6.505	6.505	-46	-46	-46	62	63	65
Organiques Recyparcs	1.300	1.300	1.300	72	72	72	150	153	156
Organiques PAV	7.200	7.200	7.200	69	71	72	94	96	98
DSM	780	780	780	1,39€/hab	1,39€/hab	1,39€/hab	0,95€/hab	0,96€/hab	0,98€/hab

Le schéma d'investissement de nouveaux recyparcs ou d'agrandissement de recyparcs existants est budgété comme suit :

RECYPARC	MISE EN EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Tournai 2	1/01/27	1.900.000 €
Silly – Enghien	1/04/27	1.900.000 €

Par décision du 23 janvier 2024, le Conseil d'administration a validé le financement des investissements prévus par emprunt bancaire et non plus sur fonds propres. Des charges d'emprunts sont dès lors considérées dans cette révision budgétaire pour les investissements du secteur.

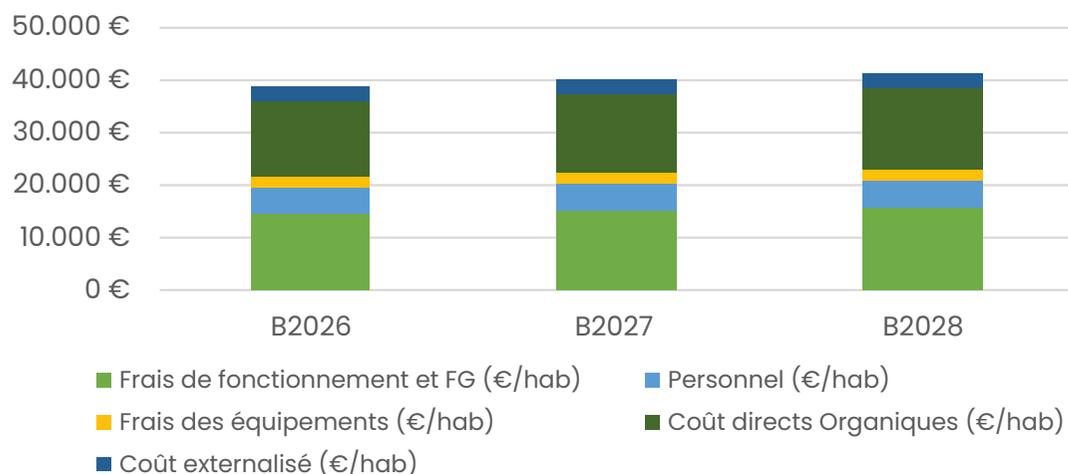
Les coûts constitutifs du service des recyparcs concernent principalement les coûts externalisés (frais de transport, de traitement et de valorisation des matières collectées), détaillées ci-avant, ainsi les frais de personnel du secteur.

Sur base de ces estimations, le détail du coût de la gestion des recyparcs évolue comme suit pour les années 2026 à 2028 sur la Wallonie picarde :

RECYPARCS €/HAB	B2026	B2027	B2028
Coûts externalisés	14,80 €	15,27 €	15,66 €
Frais des équipements	1,79 €	2,10 €	2,15 €
Personnel	14,32 €	14,92 €	15,49 €
Frais généraux et de fonctionnement	2,79 €	2,74 €	2,71 €
Autres charges exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges financières et fiscales	0,91 €	0,84 €	0,77 €
Coût du service	34,60 €	35,87 €	36,77 €

DÉCHETS ALIMENTAIRES (€/HAB)	B2026	B2027	B2028
Coûts externalisés	4,98 €	5,08 €	5,18 €
Frais des équipements	0,26 €	0,27 €	0,27 €
Coût du service	5,24 €	5,35 €	5,45 €

LES COMPOSANTES
DU COÛT DU SERVICE
ÉVOLUENT DONC
COMME SUIT :



Sur base de la composition du coût de gestion des recyparcs (30 % de coût de transport, 25 % de coûts salariaux, 45 % autres), les cotisations 23 à 25 ont été indexées sur base de la formule suivante :

$$M = M_0 (0,30 * \text{INDEX TRANSPORT} + 0,25 * S/S_0 + 0,45 \text{ IPC})$$

Où :

M = montant de la cotisation

S = index salarial (salaire horaire moyen)

IPC = indice des prix à la consommation

Il est proposé de fixer les cotisations pour les années 2026 à 2028 tenant compte de l'application d'une indexation limitée à 2% par an. Une comparaison du taux retenu de 2% avec le taux issu de la formule ci-avant sera réalisé annuellement. En cas d'écart trop important, une révision de l'indexation appliquée sera analysée.

Sur base des hypothèses budgétaires retenues, les cotisations sont fixées comme suit :

	2026	2027	2028
Cotisation " déchets alimentaires "	5,25 €	5,36 €	5,46 €
Cotisation " recyparcs "	35,20 €	35,90 €	36,62 €
Total	40,45 €	41,26 €	42,08 €

SECTEUR PC (EN €)	B2026	B2027	B2028
Chiffre d'affaires	5.089.412	5.089.735	5.090.059
Autres produits d'exploitation	17.433.024	17.762.468	18.099.270
Ventes et prestations	22.522.436	22.852.204	23.189.329
Approvisionnements et marchandises	466.492	466.492	466.492
Services et biens divers	13.308.041	13.519.652	13.704.444
Rémunérations, charges sociales et pensions	7.358.536	7.590.216	7.813.835
Amortissements	1.099.176	1.271.447	1.280.307
Provisions pour risques et charges	71.763	85.763	95.763
Autres charges d'exploitation	195	195	195
Coût des ventes et prestations	22.304.203	22.933.766	23.361.037
Résultat d'exploitation	218.233	-81.562	-171.708
Produits financiers	535.171	607.909	612.134
Charges financières	354.479	327.779	301.887
Bénéfice courant avant impôts	398.924	198.567	138.539
Impôts sur le résultat	158.922	112.333	99.826
Résultat de l'exercice	240.002	86.235	38.714



SECTEUR SUD-HAINAUT

Le secteur Sud-Hainaut intègre la gestion des recyparcs de la zone ainsi que la collecte et le transfert du déchet ménager des communes du Sud-Hainaut vers l'UVE de Thumaide.

RECYPARCS SUD-HAINAUT

Pour rappel, à ce jour, plus de 26 flux de matières sont collectés sur nos recyparcs. Le tableau ci-dessous en reprend les principaux, ainsi que le coût de transport et de traitement/ valorisation budgétés pour chacun d'eux.

TYPE DÉCHETS	TONNAGES			RECYCLAGE-TRAIT (/T)			COÛT TRANSPORT (/T)		
	B2026	B2027	B2028	B2026	B2027	B2028	B2026	B2027	B2028
Mitrailles	425	425	425	-213	-213	-213	72	74	75
Inertes	3.230	3.230	3.230	26	26	27	24	25	25
Végétaux	2.557	2.557	2.557	30	30	30	66	67	69
Végétaux-tontes Walvert	255	255	255	0	0	0	30	31	31
Encombrants Incinérables "hors taxes"	1.250	1.250	1.250	105	112	115	130	133	136
Encombrants non incinérables "hors taxes"	856	856	856	105	105	105	76	78	79
Bois	2.200	2.200	2.200	19	19	19	90	92	94
DEEE (avec intervention Récupel)	425	425	425	-265	-265	-265	267	273	279
Papiers Cartons - Recyparcs (avec intervention de Fost Plus)	1.035	1.035	1.035	-60	-60	-60	45	45	46
Papiers Cartons - Porte-à porte (avec intervention de Fost Plus)	1210	1210	1210	-60	-60	-60	86	87	89
Organiques Recyparcs	130	130	130	74	74	74	188	192	196
Organiques PAV	400	420	420	74	74	74	195	169	168
DSM	101	101	101	1,41€/hab	1,41€/hab	1,41€/hab	0,96€/hab	0,98€/hab	1,00€/hab



La révision des coûts constitutifs du service des recyparcs concerne principalement les coûts de transport, de traitement et de valorisation des matières collectées, détaillées ci-avant, ainsi que l'indexation des frais de personnel.

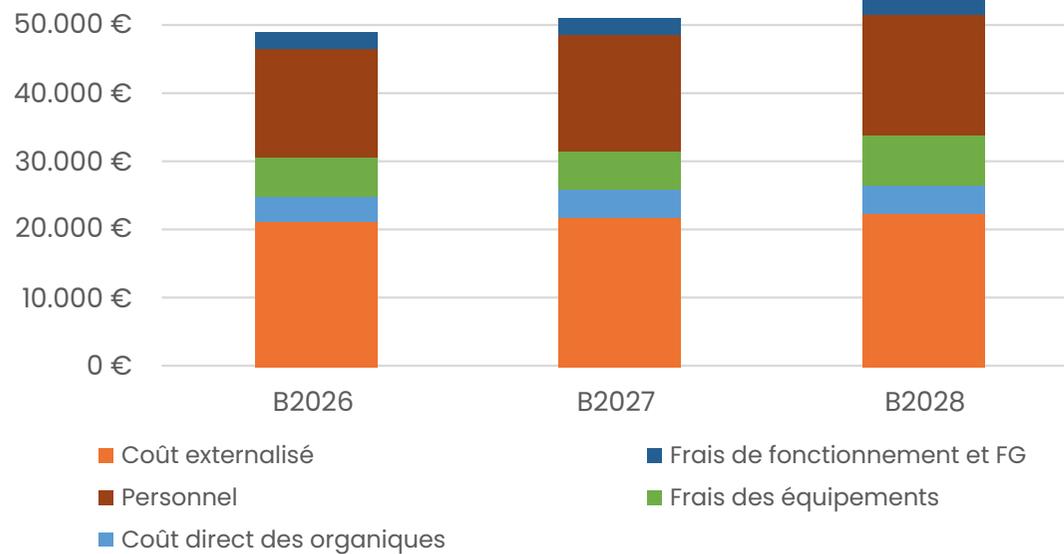
Par décision du 23 janvier 2024, le Conseil d'administration a validé le financement des investissements prévus par emprunt bancaire et non plus sur fonds propres. Des charges d'emprunts sont dès lors considérées dans cette révision budgétaire pour les investissements du secteur.

Sur base de ces estimations, le détail du coût de la gestion des recyparcs évolue comme suit pour les années 2026 à 2028 dans le Sud-Hainaut :

RECYPARCS €/HAB	B2026	B2027	B2028
Coût externalisé	19,85 €	20,61 €	21,15 €
Frais des équipements	5,30 €	5,54 €	6,99 €
Personnel	15,19 €	15,95 €	16,74 €
Frais de fonctionnement et FG	2,13 €	2,23 €	2,25 €
Autres charges exploitation	0,16 €	0,16 €	0,17 €
Charges financières et fiscales	1,13 €	2,02 €	1,92 €
Coût du service	43,76 €	46,51 €	49,22 €

DÉCHETS ALIMENTAIRES €/HAB	B2026	B2027	B2028
Coût du service	3,65 €	3,64 €	3,63 €

LES COMPOSANTES
DU COÛT DU SERVICE
ÉVOLUENT DONC
COMME SUIT :



Sur base de la composition du coût de gestion des recyparcs (30 % de coût de transport, 25 % de coûts salariaux, 45 % autres), les cotisations 23 à 25 ont été indexées sur base de la formule suivante :

$$M = M_0 (0,30 * \text{INDEX TRANSPORT} + 0,25 * S/S_0 + 0,45 \text{ IPC})$$

Où :

M = montant de la cotisation

S = index salarial (salaire horaire moyen)

IPC = indice des prix à la consommation

Il est proposé de fixer les cotisations pour les années 2026 à 2028 tenant compte de l'application d'une indexation limitée à 2% par an. Une comparaison du taux retenu de 2% avec le taux issu de la formule ci-avant sera réalisé annuellement. En cas d'écart trop important, une révision de l'indexation appliquée sera analysée.

Sur base des hypothèses budgétaires retenues et d'une indexation de 2 % par an, les cotisations sont fixées comme suit :

	2026	2027	2028
Cotisation " déchets alimentaires "	3,60€	3,67€	3,75€
Cotisation " recyparcs "	45,15€	46,05€	46,97€
Total	48,75€	49,72€	50,72€

COLLECTE DU DÉCHET MÉNAGER - SUD-HAINAUT

Pour la collecte du déchet ménager de la zone du Sud-Hainaut, le plan stratégique intègre les hypothèses suivantes.

» En termes de prix :

	2026	2027	2028
Levée de conteneurs (déchets assimilés ménagers)	21.52 €/levée	22.17 €/levée	22.83 €/levée
Levée de conteneurs (autres déchets publics)	35.87 €/levée	36.95 €/levée	38.06 €/levée
Location de conteneurs	8,40 €/mois	8,40 €/mois	8,40 €/mois

» Une indexation annuelle de 4 % sur le nouveau prix de transport du déchet ménager du Gibet à l'UVE de Thumaide.

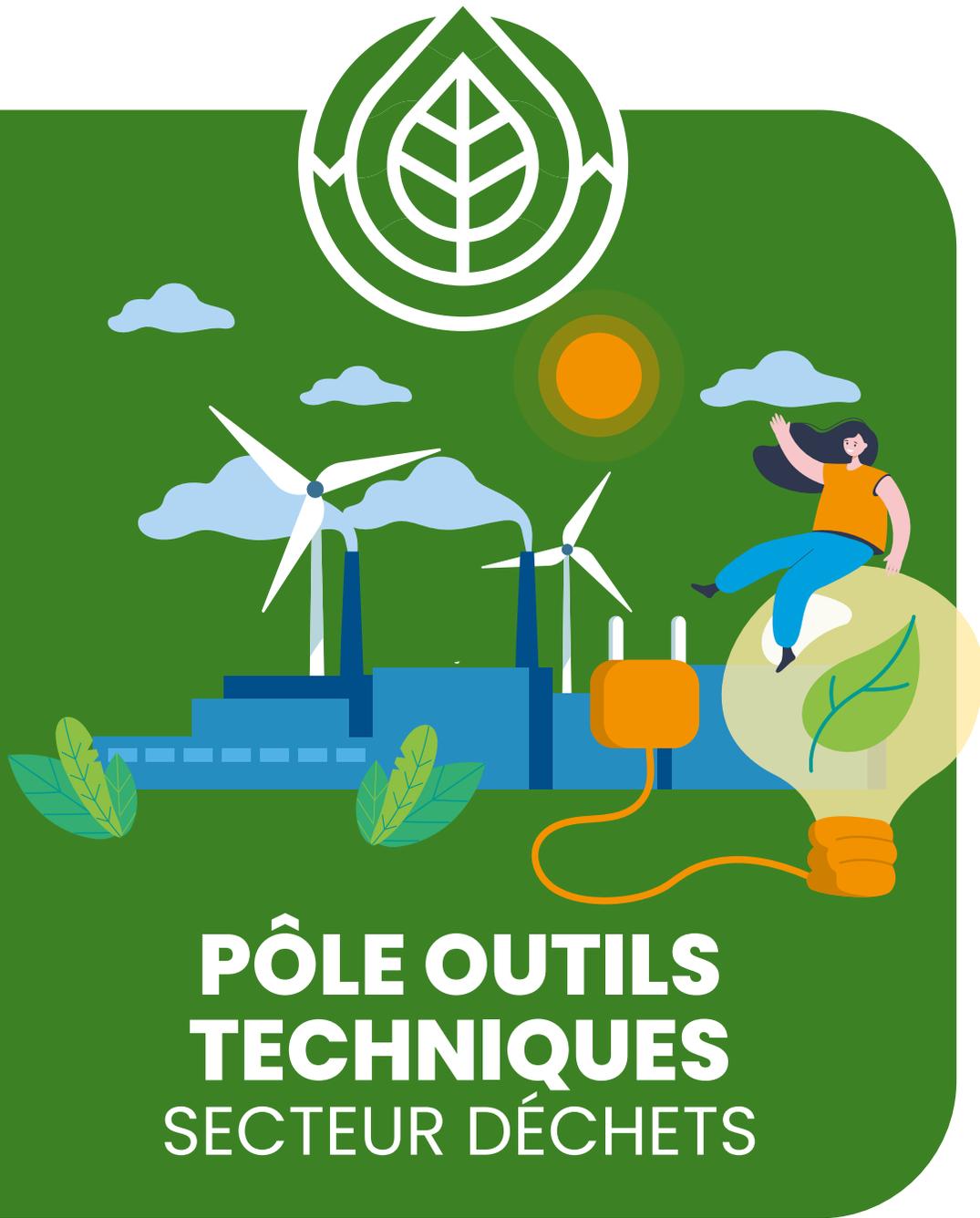
» Le renouvellement du charroi de la collecte

Sur base des hypothèses budgétaires retenues et d'une indexation de 2% par an, les cotisations sont fixées respectivement pour les années 2026 à 2028, à 35.00 €, 35.70 € et 36.41 €



L'intégration de ces hypothèses pour la gestion des recyparcs et de la collecte entraîne le budget suivant :

SECTEUR SHT (EN €)	B 2026	B 2027	B 2028
Chiffre d'affaires	921.411	928.806	936.355
Autres produits d'exploitation	5.284.574	5.508.964	5.428.958
Ventes et prestations	6.205.986	6.437.770	6.365.313
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	3.184.215	3.247.438	3.231.794
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.313.933	2.391.127	2.462.913
Amortissements	485.869	574.105	577.213
Provisions pour risques et charges	19.279	27.178	27.178
Autres charges d'exploitation	8.402	8.654	8.914
Coût des ventes et prestations	6.011.698	6.248.503	6.308.013
Résultat d'exploitation	194.287	189.267	57.300
Produits financiers	36.116	37.105	38.124
Charges financières	112.131	173.748	167.633
Bénéfice courant avant impôts	118.273	52.624	-72.209
Impôts sur le résultat	40.918	23.259	-7.947
Résultat de l'exercice	77.355	29.366	-64.263

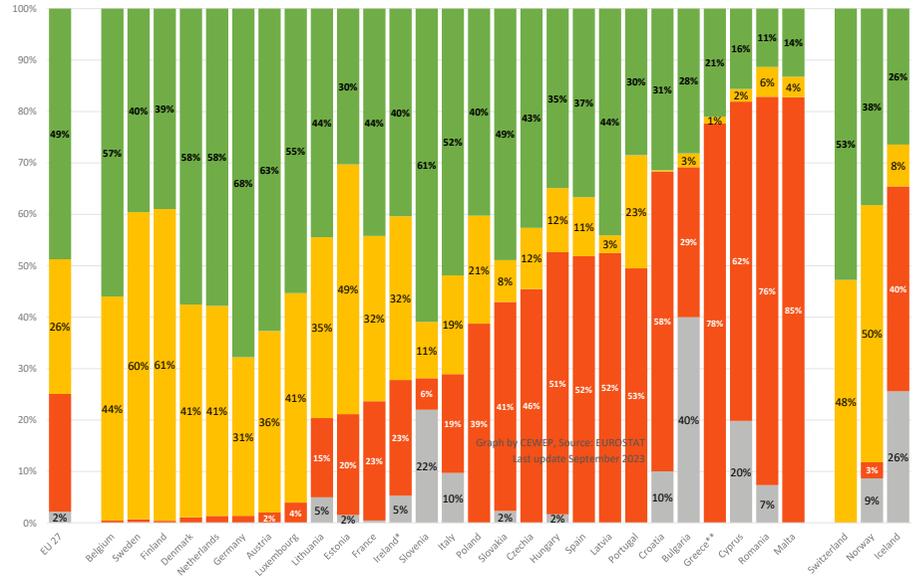


PÔLE OUTILS TECHNIQUES SECTEUR DÉCHETS

LA PLACE DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

« Valorisation énergétique » et « recyclage » ne sont pas antagonistes, bien au contraire. En Europe, là où l'incinération est la plus implantée, les filières de recyclage sont les plus développées et la mise en décharge réduite aux seuls résidus ultimes, comme le montre le graphique ci-contre. (source : Eurostat).

Municipal waste treatment in 2021



- Landfill
- Waste-to-Energy
- Recycling + Composting
- Missing data



Percentages are calculated based on the municipal waste reported as generated in the country

*: last available data 2020
**: last available data 2021



Jean-François Gosset,

Responsable
d'équipes magasin-pesée :

« *Epaulé par mon équipe, mon rôle au niveau de l'Unité de Valorisation Énergique (UVE) est de m'assurer de la gestion des stocks (entrées / sorties) ainsi que des réparations et achats de marchandises.*

Il est important de toujours pouvoir fournir tous les équipements nécessaires aux agents de la maintenance pour le fonctionnement en continu de l'UVE.

Au niveau de la pesée, nous vérifions les entrées et sorties des différents produits qui passent par la pesée en assurant une traçabilité. »

La valorisation énergétique s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire. Elle offre une solution environnementale et économique pour des flux non recyclables et elle maintient ainsi les éléments polluants hors du cycle.

La valorisation énergétique par incinération permet ainsi de valoriser chaque année en Europe plus de 90 millions de tonnes de déchets non recyclables en exportant une quantité d'électricité qui équivaut à la consommation de plus de 18 millions d'habitants, et en produisant de la chaleur pour plus de 15 millions d'habitants (Source : Cewep).

Enfin, les inondations de juillet 2021 ont démontré, à elles seules, la nécessité pour la Wallonie de disposer de réserves stratégiques de traitement sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de recyclage, de valorisation énergétique et même au niveau des centres d'enfouissement technique.



SCHÉMA DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nutriments Biologiques



Nutriments Techniques



AGRICULTURE, ARBORICULTURE, ÉLEVAGE, AQUACULTURE, CHASSE & PÊCHE



EXTRACTION MINIÈRE FABRICATION DE MATÉRIAUX

MATIÈRES PREMIÈRES

FABRICATION (COMPOSANTS/ÉLÉMENTS)

ASSEMBLAGE (PRODUITS)

DISTRIBUTION (VENTE PRODUITS/SERVICES)

CONSOMMATION

UTILISATION

COLLECTE/TRI

COLLECTE/TRI

RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

ENFOUISSEMENT

A MINIMISER ET OPTIMISER

RESTITUTION

BIOSPHERE



BIOGAZ

MÉTHANISATION & COMPOSTAGE



EXTRACTION DE COMPOSÉS BIOCHIMIQUES (post-récolte ou post-consommation)

COMPOSÉS ORGANIQUES MATIÈRES LIÈRES AGRICOLES

CASCADES (similaire aux cycles des nutriments techniques*)



RECYCLAGE



RECONDITIONNEMENT/ RÉUSINAGE



REDISTRIBUTION RÉEMPLOI/ MUTUALISATION



MAINTENANCE PRÉVENTIVE / CURATIVE

(*) ces cascades se retrouvent à toutes les étapes de la vie du produit

Graphique adapté de la Fondation Ellen MacArthur par l'Institut de l'économie circulaire et la chaire "business as unusual" de Kedge Business School



L'ÉCOSYSTEME DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE THUMAIDE (UVE)

L'UVE de Thumaide comporte actuellement quatre lignes d'incinération de déchets permettant de **valoriser en énergie électrique plus de 430.000 tonnes de déchets chaque année, qui correspond à la consommation annuelle en électricité de plus de 65.000 ménages**. Deux des quatre fours sont en fonctionnement depuis plus de 20 ans et trois des cinq traitements de fumées fonctionnent depuis presque 30 ans.

Nos équipes analysent en continu les taux de pannes et l'état de l'ensemble des installations de l'usine. Ceci permet de planifier les remplacements nécessaires afin de garantir un taux de disponibilité optimal des installations et d'assurer la pérennité de l'outil. Ces travaux s'accompagnent d'une veille technologique permettant le choix adéquat des équipements de remplacement.

Il sera de plus en plus nécessaire, au vu de l'ancienneté de certains équipements, de réaliser une évaluation globale de chaque ligne d'incinération en collaboration avec nos partenaires privés. Celle-ci devra prendre en compte les éléments techniques et économiques et déboucher sur un planning d'investissements de remise à niveau d'une partie ou de l'ensemble d'une ou de plusieurs ligne(s) d'incinération.

L'évolution de la législation sur les déchets (récupération des déchets organiques, limitation de l'utilisation des plastiques, collecte du P+MC, obligation de tri des DIB,...) et le changement comportemental de la population (« zéro déchet »,...) entraînent une évolution de la nature des déchets. La composition des déchets change et leur pouvoir calorifique aussi. Cette situation nous oblige à adapter en permanence les moyens de maintenance des outils et entraîne parfois une obligation d'adapter nos installations et nos paramètres d'exploitation.

Enfin, pour que le site de l'UVE de Thumaide reste un outil performant et à la pointe de la technologie, des projets ambitieux sont développés.

Octave

Octave consiste en une **installation de stockage d'énergie par batteries construite à partir d'anciennes batteries provenant de véhicules électriques**.

Ne répondant plus aux prescriptions du marché automobile, les batteries de véhicules électriques doivent être remplacées au bout de quelques années de fonctionnement mais restent tout à fait adaptées pour l'utilisation de stockage d'énergie.

Une installation d'une puissance de 1,6 MW et d'une capacité de 1,44 MWh (2 cycles/jour) est actuellement en place sur le site de l'unité de valorisation énergétique de Thumaide. Des cycles de « charge-décharge » alimentés par l'électricité produite par la valorisation énergétique des déchets permettent de suivre l'évolution des prix « imbalance » (maintien de l'équilibre réseau national) et surtout d'intervenir en tant que réserve du gestionnaire du réseau électrique Elia (FCR).

Ce projet a remporté en mai 2025 le prix de l'innovation technologique lors des CEWEP Awards, organisé à Gdansk en Pologne.

En fonction des premiers résultats obtenus, une extension du parc sera évaluée.

Ce projet s'intègre parfaitement dans le principe de l'économie circulaire et constitue une solution durable et efficace au recyclage des batteries du secteur des véhicules électriques.

Waste-to-wheels

Grâce à l'essor technologique des nouvelles batteries électriques, les constructeurs proposent aujourd'hui des camions électriques pour la collecte des déchets. Le projet « Waste-to-wheels » consiste en la construction d'une station de recharge équipée de bornes sur le site de Thumaide.

Son dimensionnement sera basé sur l'alimentation de 4 à 8 camions de ramassage de déchets ménagers pour les 4 partenaires privés du site de Thumaide et de plusieurs véhicules d'exploitation pour IPALLE. Il permettra aux camions de ramassage, une fois leur tournée terminée, de recharger leurs batteries aux bornes après un déversement des déchets dans la fosse du site de Thumaide.



Captation de CO₂

Dans l'Union européenne, les émissions de CO₂ émises par les centrales électriques conventionnelles brûlant des combustibles fossiles sont taxées. Les Unités de Valorisation Énergétique sont actuellement épargnées de ce processus, étant donné leur spécificité de service d'intérêt général pour la valorisation de déchets municipaux.

La Commission Européenne se prononcera en 2026, sur une éventuelle modification de ce principe. En dehors de cette possible taxation qui pourrait impacter le coût d'incinération des déchets, étudier les techniques de captation du CO₂ dans le cadre de la neutralité carbone voulue par le « Fit for 55 » est une évidence. En collaboration avec l'UMons et notre partenaire VEOLIA, **un pilote de captation a été installé en 2025 sur l'UVE de Thumaide** avec le soutien de l'AWAC (Agence Wallonne de l'Air et du Climat). Ce projet sera suivi en 2026.

En parallèle, des contacts sont pris avec Fluxys afin de participer au projet de construction d'un réseau gazier de CO₂ capté vers des exutoires éventuels, comme la séquestration, si des utilisations plus locales n'étaient pas possibles.



LES CHIFFRES CLÉS DU PÔLE OUTILS TECHNIQUES SECTEUR DÉCHETS

Les budgets présentés ci-après sont basés sur les tonnages de déchets et leur répartition par ligne de traitement :

(T)	B 2026	B 2027	B 2028
DIB	204.000	204.000	204.000
Déchets A & B1	15.000	15.000	15.000
Déchets B2	8.000	7.500	7.000
DM & ENC WP	54.800	53.800	52.800
DM & ENC MONS	91.800	91.800	91.800
DM & ENC Sud Hainaut	8.950	8.750	8.550
DM IDELUX	19.000	19.000	19.000
Autres Publics	2.000	2.000	2.000
Tonnage total	403.550	401.850	400.150

Le présent plan stratégique 2026-2028 tient compte :

- » de l'évolution des collectes de plastiques et d'organiques, induisant une diminution progressive du tonnage du déchet ménager
- » de la hausse du PCI observé sur les DIB
- » du maintien de la saturation de l'outil par de l'apport de DIB additionnel

Il faut toutefois noter que la nouvelle composition du tonnage global traité implique que la saturation de l'outil devrait être atteinte avec un tonnage total évoluant respectivement de 403.550T à 400.150T sur les années 26 à 28.



La production électrique (nette) évolue parallèlement de 201.775 MWh à 200.075 MWh par an avec un prix moyen de revente estimé respectivement pour chaque exercice, sur base des estimations du secteur électrique, à 84 €, 76 € et 71 €. Le chiffre d'affaires annuel se voit réduit de 17 millions en 2026 à 14 millions en 2028.

L'évolution du coût des frais variables d'exploitation ainsi que celle des résidus et des réactifs est basée sur les derniers marchés conclus.

Les investissements budgétés s'élèvent à 8 millions d'euros sur la période du plan stratégique, dont des silos des refiorms (1,6 millions d'euros) et des surchauffeurs pour les 4 fours (4,8 millions d'euros). Les charges d'amortissement et de financement ad hoc sont intégrées dans nos estimations.

Encore à mentionner, la taxe à l'incinération qui est fixée à 18,01 €/T pour 2026 et indexée pour les exercices 27 et 28. Pour rappel, les déchets hospitaliers en sont exemptés.

Pour le traitement du déchet ménager, les hypothèses revues nous amènent à indexer annuellement de 2 % la cotisation appelée, soit 12,48 €, 12,73 € et 12,99 € par habitant pour les années 2026, 2027 et 2028.

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Thumaide traite les déchets suivants :

Au sein de notre secteur A :

› les déchets ménagers de Wallonie picarde, du Sud-Hainaut et de la zone IDEA et de l'IDELUX, ainsi que divers déchets assimilés.

Ce secteur loge aussi les activités annexes suivantes :

› Dalle de compostage des déchets verts : 24.000 T pour un CA annuel de l'ordre de 840K €

› Dalle de traitement du bois : 14.775 T pour un CA annuel de l'ordre de 170K €.

› Broyage des encombrants : 35.500 T pour un CA annuel de l'ordre de 710K €

› Co-incinération des boues : 16.000 T pour un CA annuel de l'ordre de 560K € pour les années 26 et 27. L'investissement proposé à la SPGE sur les fours 6 et 7, et visant un doublement de capacité, induit un tonnage traité de 32.000 T pour un CA de l'ordre de 1,5 million d'euros

› Collecte porte-à-porte du déchet ménager : 18 communes affiliées pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2.900K €

› Collecte en points d'apport volontaire : 18 communes affiliées pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 950K €



SECTEUR A – UVE (EN €)	B 2026	B 2027	B 2028
Chiffre d'affaires	17.140.785	16.277.767	16.600.233
Autres produits d'exploitation	19.292.154	20.374.097	21.127.847
Ventes et prestations	36.432.940	36.651.865	37.728.081
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	21.865.392	22.172.021	22.787.653
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.980.916	6.123.638	6.344.441
Amortissements	5.312.486	5.344.610	5.265.165
Provisions pour risques et charges	441.978	441.572	382.710
Autres charges d'exploitation	340.308	347.617	691.729
Coût des ventes et prestations	33.941.080	34.429.458	35.471.698
Résultat d'exploitation	2.491.860	2.222.407	2.256.383
Produits financiers	680.000	680.000	680.000
Charges financières	1.719.850	1.627.832	1.589.313
Bénéfice courant avant impôts	1.452.010	1.274.575	1.347.070
Impôts sur le résultat	-52.343	477.849	573.018
Résultat de l'exercice	1.504.353	796.727	774.052



Au sein de notre secteur B :

- les déchets hospitaliers infectieux pour lesquels un partenariat public-privé a été conclu avec les sociétés Renewi et Veolia pour un tonnage annuel budgété successivement à 8.000 T, 7.500 T et 7.000 T sur les 3 années du plan stratégique.

SECTEUR B (EN €)	B 2026	B 2027	B 2028
Chiffre d'affaires	3.200.000	3.000.000	2.800.000
Autres produits d'exploitation	0	0	0
Ventes et prestations	3.200.000	3.000.000	2.800.000
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	1.704.746	1.594.156	1.499.441
Rémunérations, charges sociales et pensions	472.402	486.574	501.171
Amortissements	31.237	34.413	27.190
Provisions pour risques et charges	48.926	78.206	78.206
Autres charges d'exploitation	0	0	0
Coût des ventes et prestations	2.257.311	2.193.350	2.106.008
Résultat d'exploitation	942.689	806.650	693.992
Produits financiers	33.551	34.557	35.594
Charges financières	16.256	15.406	14.556
Bénéfice courant avant impôts	959.983	825.801	715.029
Impôts sur le résultat	252.477	226.252	198.559
Résultat de l'exercice	707.506	599.549	516.470



Au sein de notre secteur C1 :

les déchets industriels banals pour lesquels un premier partenariat public-privé a été conclu avec les sociétés Renewi et Veolia pour un tonnage annuel conventionnel de 75.000 T. Le plan stratégique est établi tenant compte d'un prix de traitement inchangé.

SECTEUR C – UVE – DECHETS INDUSTRIELS BANALS – SOUS-SECTEUR C1 (EN €)	B 2026	B 2027	B 2028
Chiffre d'affaires	10.826.184	10.535.529	10.357.559
Autres produits d'exploitation	1.407.674	1.435.419	1.463.720
Ventes et prestations	12.233.859	11.970.948	11.821.280
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	6.091.673	6.213.351	6.341.824
Rémunérations, charges sociales et pensions	1.861.346	1.919.453	1.987.541
Amortissements	761.116	770.367	597.972
Provisions pour risques et charges	-100.083	-100.026	-135.343
Autres charges d'exploitation	1.357.030	1.384.414	1.426.423
Coût des ventes et prestations	9.971.082	10.187.559	10.218.417
Résultat d'exploitation	2.262.776	1.783.389	1.602.863
Produits financiers	95.000	95.000	95.000
Charges financières	224.781	223.285	206.870
Bénéfice courant avant impôts	2.132.995	1.655.104	1.490.993
Impôts sur le résultat	902.486	790.173	756.448
Résultat de l'exercice	1.230.509	864.931	734.544



Au sein de notre secteur C2 :

les déchets industriels banals pour lesquels un second partenariat public-privé a été conclu avec les sociétés Cogetrina, Veolia, Renewi et Vanheede pour un tonnage annuel conventionnel de 96.000 tonnes et budgété à 120.290 T. Le prix de traitement est inchangé pour 2026

mais revu à la hausse afin de garantir une rémunération des capitaux investis de 5,5%. Pour les années 27 et 28, ces prix budgétés ne sont pas engageants pour nos partenaires privés. Ils seront analysés aux révisions 26 et 27 du présent plan stratégique afin de déterminer les prix effectifs à appliquer.

SECTEUR C – UVE – DECHETS INDUSTRIELS BANALS – SOUS-SECTEUR C2 (EN €)	B 2026	B 2027	B 2028
Chiffre d'affaires	19.916.197	19.831.649	20.182.152
Autres produits d'exploitation	2.421.200	2.468.921	2.517.599
Ventes et prestations	22.337.397	22.300.571	22.699.751
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	10.147.678	10.356.963	10.577.937
Rémunérations, charges sociales et pensions	3.201.514	3.301.459	3.418.570
Amortissements	2.943.349	2.961.515	2.947.325
Provisions pour risques et charges	103.533	147.784	147.784
Autres charges d'exploitation	2.334.092	2.381.193	2.453.447
Coût des ventes et prestations	18.730.167	19.148.914	19.545.063
Résultat d'exploitation	3.607.230	3.151.657	3.154.688
Produits financiers	75.000	75.000	75.000
Charges financières	1.421.682	1.468.546	1.452.057
Bénéfice courant avant impôts	2.260.548	1.758.111	1.777.631
Impôts sur le résultat	1.199.625	1.086.331	1.103.772
Résultat de l'exercice	1.060.922	671.780	673.859





PÔLE OUTILS TECHNIQUES SECTEUR EAU

LA RÉFORME DU SECTEUR DE L'EAU EN WALLONIE

La Wallonie a initié depuis 2017 une réforme du secteur de l'eau. Celle-ci encourage un renforcement des échanges, des collaborations et des synergies entre les opérateurs du cycle de l'eau. Les acteurs publics wallons de l'eau en Wallonie, dont IPALLE fait partie, doivent travailler encore plus étroitement pour continuer à garantir un environnement sain où chaque habitant a accès à une eau potable à un coût abordable et une prise en charge adéquate de ses eaux usées.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été progressivement mises en place, notamment :

» **la création de 7 plateformes sectorielles** en lien avec les objectifs du plan industriel : elles concernent la qualité de l'eau, la gestion des ressources, l'innovation, les investissements, les talents, l'énergie, et enfin le digital. Elles sont constituées de responsables des départements concernés des différents opérateurs publics.

» **la création de "centres de services partagés" (CSP)** : dans une série de domaines (comme le digital, la protection des captages ou encore les talents), les compétences et les expertises spécifiques de plusieurs opérateurs sont mutualisées. L'ensemble des opérateurs wallons de l'eau peuvent alors disposer de ces ressources et compétences à un coût identique grâce à une coopération public-public.

IPALLE s'inscrit dans la mise en œuvre de cette réforme sectorielle et agit via les leviers aujourd'hui identifiés, dont la mise en réseau des bureaux d'études et des surveillants de chantiers, le renforcement de formations techniques communes, l'accélération de la transition énergétique et la mise en place d'une gestion intégrée de l'épuration communale (GIEG).



LES INVESTISSEMENTS

Autrefois gérés par un plan d'investissement quinquennal, les investissements du secteur sur notre territoire sont désormais pilotés par la plateforme sectorielle « Investissement ». Chaque année, trois listes de dossiers sont proposées : les avant-projets, les projets et les appels d'offres. Ces listes résultent d'une priorisation menée par la SPGE et d'un lissage du plan de charge sectoriel, visant à équilibrer les investissements à la lumière de la disponibilité des acteurs à l'échelle de la Wallonie.

Tout projet non réalisé dans l'année est reporté à l'année suivante, ce qui réduit d'autant le nombre de nouveaux dossiers à traiter.

IPALLE s'efforce de réaliser l'ensemble de son plan de charge afin d'assurer la mise en œuvre d'un nombre maximal de chantiers sur son territoire.

Ce défi est d'autant plus difficile étant donné l'inflation des prix remis et la diminution des budgets des programmes d'investissements. De plus, les difficultés pour les sous-traitants d'IPALLE (entrepreneurs et bureaux d'études) de recruter du personnel perturbent les plannings de réalisation. Enfin, des enveloppes importantes doivent être dédiées au revamping des ouvrages existants qui ont, pour certains, presque 30 années de fonctionnement.

En matière d'assainissement des eaux usées, un chemin important a déjà été parcouru, avec, en 2025, pas moins de 50 stations d'épuration, 215 stations de pompage, 1.814 déversoirs d'orage (DO) et 379 km de collecteurs construits à ce jour en Wallonie picarde. Les objectifs de qualité des eaux de nos ruisseaux et rivières ne sont cependant pas encore atteints. La poursuite des investissements, notamment en milieu rural, demeure donc essentielle. Elle doit s'accompagner d'un travail d'investigation approfondi visant à identifier les causes – souvent multiples (rejets domestiques, industriels ou agricoles) – du mauvais état de certains de nos cours d'eau.

IPALLE continuera ses actions dans les domaines tels que :

- » la détermination des types de collecte et de traitement les plus appropriés pour les agglomérations de moins de 2.000 EH ;
- » la transmission à la SPGE d'études et de propositions de travaux visant à limiter la dilution dans les réseaux menant aux stations d'épuration.

En matière d'égouttage, IPALLE reste l'interlocuteur privilégié des communes, tant pour l'établissement des lignes directrices que pour la confection des fiches et des dossiers de projets. IPALLE prend en charge les travaux d'égouttage prévus dans ces plans et assure le rôle d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte des communes.

En matière de distribution d'eau potable, IPALLE réalise des études et assure la gestion complète de projets pour certains dossiers confiés par la SWDE. Ces interventions concernent aussi bien des projets exclusivement dédiés à l'eau potable (adduction, protection de captage, etc.) que des dossiers conjoints intégrés à des travaux d'égouttage ou de collecteurs, dans une logique d'optimisation des coûts de gestion et de réalisation. IPALLE continuera d'assurer cette mission, tout en restant attentive aux opportunités de collaboration dans les différents chantiers qu'elle pilote.

DIRECTIVE 2024/3019

La Directive (UE) 2024/3019 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2024 constitue une refonte majeure du cadre réglementaire relatif au traitement des eaux résiduaires urbaines. Elle vise à renforcer la protection de l'environnement et de la santé publique en améliorant les normes de collecte, de traitement et de rejet des eaux usées. Le texte introduit des exigences plus strictes en matière de traitement secondaire, tertiaire et même quaternaire (traitement des polluants persistants). Elle intègre également des principes de neutralité énergétique, de responsabilité élargie des producteurs, et de transparence sectorielle, contribuant ainsi à la transition vers une économie circulaire.

La Wallonie doit se conformer à l'ensemble des nouvelles exigences au plus tard le 31 juillet 2027.

Sous l'impulsion de la SPGE, et en fonction des orientations qu'elle définira, IPALLE intégrera les évolutions imposées par cette directive dans l'ensemble de ses dossiers.

EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Ces deux dernières décennies, l'évolution du nombre d'ouvrages, la vétusté des plus anciens et l'augmentation des coûts de consommables ont entraîné une hausse importante des frais d'exploitation. Nos équipes y sont attentives et opèrent régulièrement toute une série de modifications afin de diminuer les quantités de réactifs et d'énergie électrique utilisée. Il est nécessaire de poursuivre cette démarche, pour les années à venir, en recherchant de nouvelles solutions structurelles et opérationnelles.

Il est également nécessaire, pour garder des outils performants, d'évaluer en permanence la pérennité de ceux-ci et de planifier leur remplacement, voire leur modernisation.

LES CHIFFRES CLÉS DU PÔLE OUTILS TECHNIQUES SECTEUR EAU

Notre bureau d'études a pour missions principales :

- 】 la réalisation des équipements liés à la collecte des eaux usées, à l'égouttage communal et aux voiries, ainsi que la cartographie et la planification des travaux en coordination avec la SPGE
- 】 l'assistance à maîtrise d'ouvrages pour nos communes affiliées (à la demande)
- 】 l'étude et la surveillance de travaux pour la SWDE (à la demande)
- 】 des études hydrauliques pour les communes ayant adhéré au module 4 de notre plan de gestion intégrée des réseaux
- 】 la surveillance des travaux internes d'IPALLE

Ce plan stratégique intègre :

- 】 Une révision des montants et de la planification des travaux sur base des données actuelles relatives au nouveau Programme d'investissement reçues de la SPGE pour 2026 et une estimation de ces derniers pour 2027 et 2028
- 】 Les nouvelles conditions du contrat de services unique (CSU) signé avec la SPGE, en termes de taux d'honoraires et de phase de facturation ainsi que les nouvelles règles IPALLE de reconnaissance des résultats



David Jehasse,
Responsable
d'ouvrages
d'épuration

« Je suis responsable d'ouvrages d'épuration, mon travail consiste à assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration ainsi que du réseau de collecte des eaux usées, tout cela avec l'aide de mon équipe et des outils techniques mis à notre disposition. C'est un travail varié dans un domaine en évolution où les compétences techniques et la capacité de réaction sont des atouts précieux afin d'anticiper et de résoudre tout problème qui pourrait nuire au bon fonctionnement du cycle d'épuration. Nous garantissons ainsi le rejet au cours d'eau d'une eau saine et de qualité favorable à la biodiversité. »



SECTEUR F - BE (EN €)	B 2026	B 2027	B 2028
Chiffre d'affaires	3.819.397	3.783.708	4.060.521
Autres produits d'exploitation	1.334.160	1.311.470	1.285.550
Ventes et prestations	5.153.557	5.095.178	5.346.071
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	1.745.052	1.824.235	1.887.665
Rémunérations, charges sociales et pensions	3.016.019	3.051.667	3.143.331
Amortissements	340.421	311.780	267.288
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	1.500	1.700	1.900
Coût des ventes et prestations	5.102.992	5.189.382	5.300.184
Résultat d'exploitation	50.565	-94.204	45.887
Produits financiers	321.991	330.930	340.138
Charges financières	63.900	65.400	67.000
Bénéfice courant avant impôts	308.656	171.326	319.026
Impôts sur le résultat	100.914	66.582	103.506
Résultat de l'exercice	207.742	104.745	215.519



La couverture du coût d'exploitation des ouvrages d'assainissement est régie depuis le 1^{er} janvier 2024 par le Contrat de Services Unique (CSU).

La philosophie de ce nouveau contrat de services modifie radicalement le mode rémunérateur des OAA. Ainsi, il prévoit notamment :

- » une enveloppe fixe indexée (trajectoire) pour les frais de personnel d'exploitation, intégrant une redéfinition des fonctions liées directement à l'exploitation
- » une enveloppe fixe indexée pour les frais généraux et d'encadrement, intégrant une redéfinition plus complète du cadre de l'encadrement
- » une enveloppe fixe pour les DIHECS
- » un remboursement des frais réels pour l'ensemble des autres frais d'exploitation des ouvrages d'assainissement, hors le poste énergie (principalement électricité), géré et pris en charge directement par la SPGE

SECTEUR F - EXPLOITATION (EN €)	B 2026	B 2027	B 2028
Chiffre d'affaires	20.621.611	21.132.757	21.305.302
Autres produits d'exploitation	3.781.118	3.957.223	4.132.195
Ventes et prestations	24.402.729	25.089.980	25.437.497
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	11.797.252	12.001.383	12.173.020
Rémunérations, charges sociales et pensions	9.253.447	9.571.159	9.571.925
Amortissements	3.313.526	3.479.903	3.652.856
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	6.024	6.145	6.268
Coût des ventes et prestations	24.370.249	25.058.590	25.404.069
Résultat d'exploitation	32.480	31.390	33.428
Produits financiers	2.302.035	2.142.603	1.975.198
Charges financières	2.334.515	2.173.993	2.008.626
Bénéfice courant avant impôts	0	0	0
Impôts sur le résultat	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0





PÔLE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS

GESTION INTÉGRÉE DES RÉSEAUX

Vision et perspectives

Dès 2022, **toutes les des communes de Wallonie picarde ont adhéré aux services de Gestion Intégrée et Proactive des Réseaux.**

La collaboration étroite entre les communes, les citoyens et les acteurs du secteur de la construction permet de renforcer la résilience du territoire face aux phénomènes d'inondation et de sécheresse.

Le défi des prochaines années consiste à poursuivre cette mission en intégrant de manière équilibrée les dimensions environnementales, économiques et sociétales. Cette approche globale s'avère essentielle dans un contexte marqué par les dérèglements climatiques et des contraintes budgétaires de plus en plus strictes.



Comines – ASBL Le Village – Jardin de pluie

Une approche par « Module » ...

Pour répondre à ces enjeux, IPALLE poursuit son rôle d'appui auprès des communes dans la gestion de leurs réseaux, **en se basant sur des modules spécifiques.**

A cet égard, la définition d'un mécanisme de financement pérenne afin de garantir la continuité et la qualité des missions assurées est essentielle.



Module de base :

Conseils, supports et échanges



Module 2 :

Entretien pro-actif des réseaux d'EAUX USÉES
(en ce compris les réseaux unitaires)



Module 3 :

Entretien pro-actif des réseaux d'EAUX PLUVIALES
(bassins d'orage, etc.)



Module 4 :

Modélisation hydraulique des réseaux

Accompagner l'urbanisation durable de la Wallonie Picarde

Gérer durablement l'eau à la source, et donc **« à la parcelle »**, s'impose pour faire face aux enjeux liés à la restauration du bon état des masses d'eau et à l'atténuation des risques d'inondation.

Les missions de conseils, de support et d'échanges du **module de base** visent à répondre aux prescrits du Code de l'eau et à **réduire l'impact du ruissellement du fait de l'urbanisation.**

Des mesures simples et de bon sens sont proposées :

- » Privilégier la gestion du ruissellement par la mise en œuvre de « Solutions Fondées sur la Nature » ;
- » Prescrire les actions du « Référentiel Wallon de la Gestion durable des eaux pluviales » et promouvoir, quand cela est possible, la désimperméabilisation et le déraccordement des eaux de pluies à l'égout ;
- » Accompagner les auteurs de projets et les promoteurs dans la conception des ouvrages de gestion des eaux.

Par ailleurs, d'autres missions se poursuivent :

- » L'inventaire des données de terrain géolocalisées dans notre système d'informations géographiques (SIG) partagé ;
- » La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) en Wallonie picarde, mission confiée par la SPGE, et la participation active au CertIBEau, en qualité d'experts pour la formation des centres agréés et le suivi de la jurisprudence.



Tournai
Raccordement rue de Wattrelos



Tournai
Curage à l'Avenue de Maire



Poursuivre la gestion proactive et intégrée des réseaux

La « Gestion Intégrée des Réseaux » vise à garantir les performances des réseaux publics constitués de plus de 2.600 km d'égouts, de plusieurs centaines de km d'aqueducs et d'ouvrages de gestion de l'Eau.

Pour en assumer leur exploitation, le système « curatif » doit évoluer vers du « préventif ». La gestion « pro-active » des réseaux permet **de mieux connaître, mieux diagnostiquer, mieux hiérarchiser et, enfin mieux réparer** ce patrimoine spécifique (**module 2**).

Pour ce faire, il convient de :

- Poursuivre la réalisation du cadastre, largement entamé grâce au financement de la SPGE, en répondant ainsi au « décret impétrant » et inspecter les réseaux afin de parfaire leur connaissance ;
- Dresser le diagnostic de la situation des réseaux inspectés quant à leur état structurel, fonctionnel et d'étanchéité. Cela se fait en première approche sur base de la méthode « MERAIV », et ensuite par des audits spécifiques. Le cas échéant, des modifications des Plan d'assainissement (PASH) sont nécessaires, ainsi que la réalisation d'études hydrauliques ;
- Hiérarchiser les interventions selon les moyens financiers alloués et réparer le réseau pour lui rendre les performances requises ;
- Finaliser le projet pilote GIEg (Gestion Intégrée de l'Egouttage communal) mené en collaboration avec la SPGE et le généraliser sur l'ensemble du territoire de Wallonie picarde.

Améliorer la résilience face aux inondations et à la sécheresse

Depuis 2022, les communes de Wallonie picarde affirment leur volonté de rendre le territoire plus résilient face aux inondations et à la sécheresse. Pour donner suite aux défis identifiés lors de la Conférence des Bourgmestres et Élus, elles ont adhéré à la dynamique proposée par IPALLE quant à la Gestion Intégrée et Proactive des Réseaux.

Dans ce cadre, les actions suivantes sont poursuivies :

- la coordination du groupe de travail regroupant tous les acteurs concernés par le risque « inondations » et la mise en commun des données et documents utiles à tous. L'ensemble des acteurs et des services proposés pour aider les communes est référencé sur le site www.wapi2040.be;
- la réalisation du Plan de Structure Hydraulique, en y intégrant le cadastre des ouvrages de gestion de l'eau pluviale (aqueduc, bassins d'orage, etc). Ceux-ci sont repris dans un système d'informations géographiques, et leur fonctionnement est analysé afin d'établir un programme de surveillance, d'entretien et de réparation (**module 3**).
- l'identification de zones « hydrauliquement sensibles » par la réalisation d'études hydrauliques de débordements de réseau menée par le bureau d'études de l'intercommunale (**module 4**).



Beloeil - Wadelincourt
Débordement de réseau



Pays des Collines
Eaux polluées au fossé

Participer à l'amélioration des masses d'eau

Restaurer la qualité des masses d'eau en Wallonie picarde constitue un de nos objectifs majeurs. Cette restauration doit se faire dans le respect des exigences européennes et en tenant compte des contraintes budgétaires fixées par la SPGE (Directive cadre sur l'eau (DCE) et nouvelle directive relative aux Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)).

Grâce aux synergies entre les différents secteurs d'IPALLE, les actions suivantes seront menées à bien :

- » Poursuite de la connaissance des rejets des bâtiments (y compris industriels) et intégration de ces données dans notre système d'informations géographiques ;
- » Diagnostic au niveau d'un quartier, voire d'un bassin versant, afin d'identifier les raccordements non-conformes et les chaînons manquants ;
- » Augmentation du taux de raccordement aux égouts et des systèmes d'épuration individuelle via des travaux ou des actions ciblées ;
- » Réduction des déversements dus aux pluies d'orage, et réduction des eaux claires parasites dans les égouts ;



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Répondre aux besoins de nos partenaires : service Bâtiments et Techniques Spéciales (BTS)



Projet de commissariat de proximité à Antoing.

IPALLE apporte son expertise aux communes et aux collectivités au travers de multiples missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), d'études et du suivi de projet menées par son service Bâtiments et Techniques Spéciales (BTS).

Cette équipe pluridisciplinaire réalise des projets ambitieux, tant en bâtiments neufs qu'en rénovations, dans l'objectif de concilier les exigences énergétiques actuelles aux impératifs techniques et budgétaires de ses partenaires. Dans les années à venir, le principal défi consistera à mener ces missions dans un contexte budgétaire toujours plus difficile, nécessitant une agilité dans l'étude et une analyse détaillée des besoins.

Ce type de projets est conduit en étroite collaboration avec les utilisateurs des bâtiments et/ou équipements, ainsi qu'avec les services techniques des communes et collectivités. IPALLE accompagne ainsi les communes et collectivités partenaires dans une réflexion globale sur la rénovation énergétique de leur patrimoine, qui devient d'ailleurs une nécessité avec l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle réglementation PEB.

Répondre aux besoins des particuliers et des sociétés de logement : Wap'Isol



Développée par le pôle « Développement Durable » en 2024, la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) propose des missions intégrées d'accompagnement des citoyens dans leurs projets de rénovation. Ce service est également proposé aux sociétés de logements, CPAS, etc.

Les résultats sur 3 ans sont probants :

- ▶ 1.000 candidats accompagnés sur 29 communes adhérentes
- ▶ 700 audits réalisés
- ▶ 500 passages à l'action (devis / travaux) :
 - 14.000 m² isolés, 30 installations de chauffage rénovés ou remplacés
 - 4,2 millions d'euros de travaux
 - 6,7 millions kWh et 1.500 tonnes de CO₂ économisés par an

Wap'Isol fonctionne actuellement et jusque mi-2027 grâce aux subsides obtenus via deux appels à projets lancés par la Wallonie. **L'enjeu des prochaines années sera de trouver des financements afin de permettre la prolongation de cet accompagnement essentiel des citoyens.**



Amélioration énergétique du patrimoine d'IPALLE

IPALLE veut réduire l'impact environnemental de ses infrastructures.

Les bâtiments anciens les plus énergivores font l'objet de rénovations progressives afin de répondre aux standards énergétiques. Les nouveaux projets intègrent, dès leur conception, des technologies modernes et des matériaux à faible empreinte carbone, et cela avec une approche globale de « sobriété énergétique ».

Actuellement, l'amélioration du patrimoine d'IPALLE se concentre sur la rénovation des bureaux de Froyennes et sur le conseil des équipes d'IPALLE dans des projets d'autres services (rénovation des recyparcs, maison Zéro Déchet, ...)



Chaudière Biomasse IPALLE à Froyennes.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour nos communes et collectivités

IPALLE propose un éventail de prestations pour la rénovation énergétique de bâtiments et la réalisation d'infrastructures.

Nos équipes accompagnent les maîtres d'ouvrage dans la définition de leurs besoins et la proposition de solutions techniques adaptées, tant sur l'aspect de

l'enveloppe et de l'esthétique, que sur l'aspect des équipements techniques. En plus de cet appui classique, IPALLE propose les actions suivantes :

- 】 Gérer de manière intelligente les infrastructures par la mise en place de systèmes de pilotage permettant d'optimiser les consommations énergétiques et d'améliorer la performance des équipements ;
- 】 Produire et stocker de l'énergie renouvelable au travers de panneaux photovoltaïques, de batteries, de chaudières biomasse, de pompes à chaleur géothermique, etc ;
- 】 Promouvoir la mobilité durable par l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, par la création de parkings et d'abris pour vélos pour favoriser les modes de transport alternatifs ;
- 】 Intégrer des clauses spécifiques dans les cahiers des charges telles que la déconstruction sélective, la réutilisation des matériaux, l'emploi de ressources recyclées, ...



Ancien Lycée Plisnier à Dottignies.

Anticiper les effets du changement climatique

Dès la phase de conception, IPALLE intègre dans ses projets les principes architecturaux et techniques visant à réduire l'impact environnemental des infrastructures étudiées.



Cette démarche favorise des solutions passives, naturelles et circulaires, pour construire des bâtiments plus résilients :

- ▶ Proposer des techniques passives de rafraîchissement en intégrant des solutions peu ou non consommatrices d'énergie pour garantir un confort thermique optimal, notamment en période estivale, tout en limitant le recours aux systèmes mécaniques ;
- ▶ Promouvoir la renaturation et ou la mise en place d'espaces verts, d'îlots de fraîcheur, et la végétalisation des zones bâties ;
- ▶ Systématiser la gestion durable de l'eau de pluie par la récupération et la réutilisation des eaux pluviales à l'échelle des bâtiments. Installer des solutions fondées sur la nature pour gérer les surplus hydriques tout en contribuant à la prévention des inondations et à la valorisation de l'eau comme ressource locale.



Bassin de rétention à Evregnies.

Production d'énergie renouvelable

Réduire la consommation énergétique est aujourd'hui une nécessité incontournable. Toutefois, les besoins restent importants. La production d'énergie renouvelable s'impose donc comme une réponse aux enjeux de décarbonation.

Dans cette optique, IPALLE développe des projets ambitieux dans le domaine de l'énergie éolienne.

À ce jour, deux parcs ont été installés sous sa responsabilité : le parc éolien Moulins Saint Roch (composé de 4 éoliennes de 2 MW chacune) et le parc d'Estaimpuis (comprenant 2 éoliennes de 2,2 MW). Ces installations s'intègrent dans la filiale **Eol'wapi d'IPALLE** qui regroupe plus de 30 éoliennes réparties sur le territoire.

Deux autres projets sont en cours de développement :

▶ **Le parc des Moulins du Buisenet** : ce projet prévoit l'installation de 3 éoliennes de 4,2 MW. Le début des travaux est programmé pour fin 2025, avec une mise en service prévue courant 2026.

▶ **Le parc de Barry-Vezon** : en partenariat avec la CCB (Compagnie des Ciments Belges), ce projet comprend 8 éoliennes d'une puissance de 6,2 à 7,2 MW. Il représente une priorité stratégique avec une production annuelle estimée à plus de 130 GWh d'énergie renouvelable pour la Wallonie picarde.

IPALLE entend poursuivre le développement de tels projets, seul, ou en partenariats **public-public** ou **public-privé**.



Fondation – Projet Moulins Saint Roch.

LES CHIFFRES CLÉS

DU PÔLE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS

Les différentes missions réalisées au sein du secteur **Service Aux Collectivités (SAC)** sont réparties en 3 catégories :

1. LES MISSIONS LIÉES À LA GESTION INTÉGRÉE :

La gestion à la parcelle reprenant :

- › les avis d'urbanisme préalables
- › les contrôles de raccordement
- › les honoraires des stations d'épuration individuelles
- › les charges d'urbanisme

Les missions déléguées en gestion des réseaux (à la demande) :

- › le curage d'avales
- › les études techniques
- › le service cartographie et impétrants
- › les prestations des inspections télévisuelles, cadastre et autres
- › les prestations de curage
- › les opérations sur réseau

La gestion des eaux pluviales des communes (pro-actif) :

- › les prestations des inspections télévisuelles, cadastre et autres
- › les prestations de curage
- › les opérations sur réseau
- › les audits de réseau
- › la surveillance des bassins d'orage

Les missions de la SPGE (Don't GET UP - pro-actif) :

- › les prestations des inspections télévisuelles, cadastre et autres
- › les prestations de curage
- › les audits de réseau

IPALLE propose à ses communes de nouveaux services afin de passer à une gestion « pro-active et intégrée » des réseaux, portant tant sur la prise en compte de l'amont « à la parcelle » que sur les réseaux eux-mêmes. Ces services s'articulent autour de 4 modules progressifs, dont le premier concerne un service d'échanges d'informations géographiques spécifiques,

d'émission d'avis d'urbanisme et de contrôles. Le présent plan stratégique intègre l'adhésion de nos 23 communes de WAPI à ce premier module. Certaines de nos communes ont également adhéré au 3^e module concernant des prestations visant l'atteinte d'une fréquence d'intervention vingtennale sur le réseau « Eaux Pluviales ».

De même, sont intégrées les prestations attendues liées aux opérations requises suite au projet SPGE 23-27 de connaissance des réseaux (curage et inspection télévisuelle).

2. LES MISSIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ET AUX TECHNIQUES SPÉCIALES AINSI QU'À L'ÉNERGIE RENOUVELABLE :

- › Les missions relatives aux bâtiments & techniques spéciales sont :
 - les études préalables à l'aménagement des bâtiments / des abords / des systèmes alternatifs HVAC
 - l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrages des bâtiments (AMO)
- › Les études d'énergie renouvelable (éolien,...)

Le plan stratégique intègre la réalisation de projets importants relatifs à la Politique Intégrée des Villes (PIV) ainsi que diverses missions pour nos communes affiliées mais également pour d'autres associés publics (zones de police,...).

3. LES MISSIONS RELATIVES A WAP'ISOL ET AUX AUDITS ENERGETIQUES

Comptabilité énergétique, cadastre énergétique, audits énergétiques UREBA / AMURE / PAE2..., études thermographiques, certifications PEB « logements et bâtiments publics », mission de « responsable PEB », mission « Wap'Isol », études de faisabilité,...

Ont été intégrées à ces dernières missions, l'obligation d'audit énergétique des grandes entreprises et la volonté de la SPGE d'auditer à minima 80 % des consommations énergétiques du secteur assainissement de chaque organisme d'assainissement agréé (OAA).



Pour rappel, afin d'offrir aux communes de Wallonie picarde une partie des moyens nécessaires à la réalisation des missions les plus pertinentes en matière environnementale, les assemblées générales ont décidé, depuis la clôture 2015, de transférer tout ou partie des résultats publics issus de nos activités des secteurs B et C, et plus récemment du secteur G, au secteur SAC sous la forme d'un droit de tirage ; droit comptabilisé commune par commune. Le plan stratégique prévoit l'équipe d'ingénieurs et de

techniciens nécessaire à la réalisation des missions budgétées et vise une utilisation du droit de tirage sur 4 à 5 ans.

L'ensemble des missions liées aux services d'appui aux collectivités ont été estimées par les équipes techniques. Ces nouvelles estimations nous permettent de confirmer les tendances attendues pour cette activité de l'intercommunale.

SECTEUR E - SERVICE D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (EN €)	B 2026	B 2027	B 2028
Chiffre d'affaires	4.893.978	4.928.839	5.033.621
Autres produits d'exploitation	316.814	318.926	339.978
Ventes et prestations	5.210.792	5.247.765	5.373.598
Approvisionnements et marchandises	2.500	2.500	2.500
Services et biens divers	1.839.270	1.796.839	1.808.989
Rémunérations, charges sociales et pensions	3.062.071	3.131.751	3.192.086
Amortissements	173.338	187.808	218.214
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0	0
Coût des ventes et prestations	5.077.179	5.118.898	5.221.789
Résultat d'exploitation	133.613	128.867	151.809
Produits financiers	184.134	189.658	195.347
Charges financières	164.266	156.908	149.551
Bénéfice courant avant impôts	153.480	161.616	197.606
Impôts sur le résultat	54.183	56.217	65.214
Résultat de l'exercice	99.298	105.400	132.392





LE SECTEUR G ET NOS FILIALES

Le secteur G - « **Développement Durable** » a été créé en 2017 pour les investissements et participations de l'intercommunale liés à la protection et à la gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable.

En sa séance du 23 janvier 2024, le conseil d'administration a validé le transfert au sein de ce secteur, vu son objet, des participations suivantes :

- › Replac (2019), pour un capital de 175 K€
- › Val'up (2020), pour un capital de 2.430 K€
- › Velorie (2016), pour un capital de 100 K€
- › Recyhoc (1997), pour un capital de 159 K€
- › Remind Wallonia (2022), pour un capital de 2 K€

Les participations dans les structures Aquawal et Copidec, qui sont les porte-paroles des acteurs publics wallons de l'Eau et du Déchet, ont été laissées dans les secteurs où elles ont été historiquement logées.

De même, les filiales Digit'Eaux et CITV étant étroitement liées à nos missions SPGE, et notre participation dans la SPGE étant liée au mode de financement des travaux d'épuration, sont restées au sein du Pôle EAU.

Les produits du secteur correspondent aux éléments suivants :

- › la rémunération des mandats d'administrateur délégué au sein de Velorie et Recyhoc
- › la facturation des prestations techniques convenues de nos équipes au sein des filiales
- › les dividendes estimés pour nos participations dans Eolwapi, Val'Up et Velorie
- › les intérêts des prêts actionnaires octroyés par le secteur

Les charges reprennent :

- › les charges salariales liées aux prestations du représentant du mandat d'administrateur délégué IPALLE
- › les charges salariales des équipes en charge des prestations techniques
- › l'intérêt dû sur l'emprunt bancaire du secteur



SECTEUR G – DÉVELOPPEMENT DURABLE (EN €)	B 2026	B 2027	B 2028
Chiffre d'affaires	0	0	0
Autres produits d'exploitation	334.076	344.983	356.006
Ventes et prestations	334.076	344.983	356.006
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	210.619	217.619	224.619
Rémunérations, charges sociales et pensions	233.348	240.348	247.559
Amortissements	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0	0
Coût des ventes et prestations	443.967	457.967	472.178
Résultat d'exploitation	-109.891	-112.984	-116.172
Produits financiers	2.335.237	2.192.968	2.193.779
Charges financières	148.866	136.601	124.336
Bénéfice courant avant impôts	2.076.480	1.943.383	1.953.271
Impôts sur le résultat	531.989	493.950	496.666
Résultat de l'exercice	1.544.491	1.449.433	1.456.605





La société CITV a été constituée en 2011. Elle est issue d'un partenariat public-public entre les intercommunales IPALLE, IDEA, IDETA, et IEG. La SPGE a aujourd'hui rejoint l'actionnariat de la structure.

CITV est chargée de réaliser le cadastre de réseaux de collecte et d'égouttage et l'inspection télévisuelle de ces réseaux, l'objectif étant d'avoir une connaissance complète des réseaux d'ici fin 2027.

Des développements techniques se poursuivent pour optimiser les prestations de façon à compléter le cadastre, ainsi qu'à synthétiser les données dans des rapports dédiés.

CITV participe par ailleurs avec AQUAFIN, et en collaboration avec la SPGE, à un projet d'innovation visant le développement d'un robot tout-terrain. Ce projet, dénommé MOVEX, développé au travers d'une structure spécifique, constitue un véritable challenge et occupera les équipes de CITV, tant au niveau de la conception de l'équipement qu'au travers de tests en grandeur nature.



La société Eol'Wapi, filiale commune d'acteurs publics (IPALLE et IDETA) et privé (Luminus), est destinée au développement, à la construction et à l'exploitation de projets d'énergie renouvelable en Wallonie picarde.

Le périmètre actuel comprend 34 éoliennes, à savoir les 4 machines du parc de Moulins St-Roch (MSR), les 2 éoliennes du parc d'activités économiques Polaris, les 9 machines à Tourpes et Thumaide, les 5 éoliennes à Estaimpuis, les 85 éoliennes à Tournai-ouest 1, les 3 éoliennes à Tourpes, l'éolienne à Gibecq, l'éolienne à Tournai-Ouest 2 et l'éolienne de Gaurain.

La production électrique de trois nouvelles machines du parc éolien « Moulins du Buisenet » seront également intégrées dans le périmètre de la société et l'année 2026 devrait voir débiter le chantier.



La société Recyhoc, implantée à Vaulx, est spécialisée dans le traitement des déchets inertes pour les revaloriser en granulats recyclés qui serviront dans de nouveaux chantiers. Ses actionnaires sont les suivants : Holcim Belgique, Veolia Belgium, La Spaque, la Confédération Construction en Hainaut Occidental, Tradecowall et IPALLE.

L'un des enjeux majeurs pour assurer la pérennité de ce centre de traitement réside dans la diversification de ses activités, afin d'offrir un éventail de services plus large aux entreprises de la région.

La proximité géographique avec les sites en pleine expansion de notre actionnaire, Holcim, constitue également une opportunité stratégique pour renforcer nos collaborations, notamment dans la fourniture de produits recyclés et de services variés.





La société REPLIC, constituée en 2019, est issue d'un programme de recherche financé par le pôle Greenwin. Partenariat public-privé regroupant IPALLE, le groupe DUFOUR et VEOLIA, REPLIC coordonne la gestion d'une unité de traitement de déchets de plâtre installée au sein du port autonome de Pecq et dont l'exploitation est déléguée au groupe Dufour. L'activité s'est consolidée ces dernières années par une augmentation du flux traité, soit aujourd'hui un tonnage annuel de l'ordre de 20.000 tonnes. Le plâtre recyclé alimente les industries cimentières et plâtrières, permettant ainsi de concilier « économie circulaire » et « projet local ».

Les principaux défis des prochaines années seront de poursuivre l'amélioration de l'exploitation du site notamment en vue d'améliorer le taux de recyclage du plâtre collecté (diminution de nos résidus non-recyclés). D'autre part, une attention particulière portera sur la réduction des rejets ponctuels de poussières. Enfin, les recherches en vue d'assurer une meilleure valorisation des résidus de papier seront poursuivies (projet WASTE2MAT inscrit dans le portefeuille REMIND subsidié par le PNRR).



VAL'UP est un centre de tri des « P+MC » détenu avec les partenaires HYGEA, VANHEEDE et VEOLIA. L'usine a été mise en service en 2022. Avec cet outil technologique et moderne, les équipes se focalisent sur l'obtention de matières triées de qualité dans les limites budgétaires définies en collaboration avec l'asbl Fost Plus. L'ajout de robots afin de faciliter le travail des trieurs sera étudié en 2026. La mise en place d'une consigne sur les canettes et les bouteilles PET, souhaitée par les autorités, pourrait bouleverser l'économie du projet.



Mis en service en 2017, le site Vélorie a vu le rythme de son activité fortement accéléré ces dernières années, ce qui diminue la durée de vie du projet cogéré en partenariat avec Dufour Transports et TOP Wallonie (TRBA et ECOTERRÉS). Vélorie est l'acteur incontournable de la valorisation des terres saines en Wallonie picarde. En 2025, un site potentiel a été identifié pour garantir la continuité du service. La procédure d'étude d'incidences a été lancée via la réunion d'information préalable de la population.



La société Val'Bio est issue d'un appel à partenariat, remporté par la société Vanheede, lancé par IPALLE en vue de gérer la filière de traitement des déchets de cuisine collectés en Wallonie picarde et en Sud-Hainaut. Val'Bio a, en 2025, été retenue par l'intercommunale Hygea dans le cadre d'un appel similaire lancé par cette dernière. La société devrait ainsi, dans les prochaines années, traiter par biométhanisation l'ensemble des déchets de cuisine collectés dans les deux zones intercommunales ainsi que des biodéchets industriels apportés par le groupe Vanheede.

Val'Bio devrait se concrétiser par la construction d'une biométhanisation à Quévy située à proximité du site actuel de Vanheede.

Les études et demandes de permis sont actuellement en cours en vue d'une mise en service planifiée pour 2028.

PROGRAMME PROJETS (EN ÉTUDE) 2025

TYPE	Commune	Chantier	Montant programme
BET - Égouttage	LESSINES	Rue des Combattants	126.898,00 €
BET - Égouttage	FRASNES-LEZ-ANVAING	Rues Pont de Pierre, du Marais et Lableau	232.000,00 €
BET - Égouttage	FRASNES-LEZ-ANVAING	Rue de l'Aulnoit	391.600,00 €
BET - Égouttage	LESSINES	Rue de la Station	498.825,00 €
BET - Égouttage	LESSINES	Rue Gabriel Richet/ancien chemin d'Ollignies	292.661,00 €
BET - Égouttage	LEUZE-EN-HAINAUT	Marais à la Paille	283.509,00 €
BET - Égouttage	ATH	Rue de Dendre - phase 2	140.173,00 €
BET - Égouttage	MONT-DE-L'ENCLUS	Rue Labroye	219.000,00 €
BET - Égouttage	MOUSCRON	Construction d'égouttages prioritaires dans les rues Deplasse, Gérard Cossement, Prisonniers Politiques, boulevard des Alliés et drève des Prêches à Dottignies	209.600,00 €
BET - Égouttage	MOUSCRON	Réaménagement de la voirie et de l'égouttage de la rue de l'Yser	547.800,00 €
BET - Égouttage	PERUWELZ	Rue Castiau - rénovation partielle	153.984,79 €
BET - Égouttage	BERNISSART	Rue de Valenciennes	170.000,00 €
BET- Collecteur	LESSINES	Collecteur de Wannebecq	1.005.000,00 €
BET- Collecteur	LESSINES	Collecteur de Papignies	935.000,00 €
BET- Collecteur	SILLY	Collecteur de Graty	1.223.500,00 €
BET- Collecteur	ATH	Collecteur de Houtaing (avec coll Ligne)	573.500,00 €
BET- Collecteur	ELLEZELLES	Collecteur de Wodecq	1.336.650,00 €
BET - STEP	CELLES	Station d'épuration de Celles	1.332.500,00 €
BET - STEP	ATH	Station d'épuration de Moulbaix	854.000,00 €
BET - STEP	CELLES	Station d'épuration de Velaines	1.122.250,00 €
BET - Égouttage	TOURNAI	Rue Cherequefosse	358.755,14 €
BET - Rénovation	MOUSCRON	Step de Mouscron - optimisation capacité traitement boues	4.416.645 €
BET - Égouttage	TOUNAI	Rue de l'Union	440.982,00 €
TOTAL			16.864.832,93 €



PROGRAMME **AVANT-PROJET** (EN PRÉ-ÉTUDE) 2026 2027

TYPE	Commune	Chantier	Montant programme
BET- Collecteur	ATH	Collecteur de Mainvault	719.250,00 €
BET- Collecteur	PECQ	Collecteur de Pecq : branche manquante vers RN50	75.000,00 €
BET- Collecteur	LESSINES	Collecteur de la Loge	910.861,24 €
BET- Collecteur	LESSINES	SP Kenimont	258.000,00 €
BET- Collecteur	MONT-DE-L'ENCLUS	Collecteur d'Orroir	55.000,00 €
BET- Collecteur	MONT-DE-L'ENCLUS	Collecteur d'Amougies	1.691.500,00 €
BET- Collecteur	BRUNEAUT	Collecteur de Laplaigne	1.519.000,00 €
BET- Collecteur	ATH	Pompage et refoulement quartier As Camps	278.000,00 €
BET- Collecteur	LESSINES	Collecteur de Ghoy	487.500,00 €
BET- Collecteur	LESSINES	Collecteur de Lessines - zoning	477.500,00 €
BET- Collecteur	LESSINES	Collecteur d'Ogy	825.000,00 €
BET- Collecteur	MONT-DE-L'ENCLUS	Collecteur de Russeignies	885.000,00 €
BET- Collecteur	MOUSCRON	Collecteur de l'Ancienne Cure et de la rue du Château d'Eau (antenne coll d'Evregnies)	187.000,00 €
BET- Collecteur	LEUZE-EN-HAINAUT	Collecteur de Grandmetz	1.750.000,00 €
BET- Collecteur	BELOEIL	Collecteur et SP Ecacheries	676.500,00 €
BET - STEP	SILLY	Station d'épuration de Graty	843.500,00 €
BET - STEP	MONT-DE-L'ENCLUS	Station d'épuration d'Amougies	1.650.750,00 €
BET - STEP	BRUNEAUT	Station d'épuration de Bléharies	5.522.000,00 €
BET - STEP	ATH	Station d'épuration de Mainvault	777.000,00 €
BET - STEP	LESSINES	Station d'épuration de Ghoy	1.739.000,00 €
BET - STEP	CELLES	Station d'épuration de Molenbaix	570.000,00 €
BET - Rénovation	ATH	PCRA Ath - opmisation capacité traitement	1.104.514,00 €
BET - Rénovation	MOUSCRON	PCRA Mouscron - opmisation capacité traitement	1.354.514,00 €

TOTAL 24.356.389,24 €



SOLDE DU PROGRAMME 2022 > 2027

ASSAINISSEMENT NON PLANIFIÉ

Chantier	Montant programme
Collecteur de Mainvault	719.250,00 €
Collecteur d'Amougies	1.691.500,00 €
Collecteur de Wannebecq	1.005.000,00 €
Collecteur de Houtaing	573.500,00 €
Collecteur de Russeignies	885.000,00 €
Collecteur d'Orroir	55.000,00 €
Collecteur d'Hérinnes	1.294.286,10 €
Collecteur de Moulbaix-Autreppe	397.500,00 €
Collecteur de Wodecq	1.336.650,00 €
Collecteur de Molenbaix	170.000,00 €
Collecteur de Blicquy-Chapelle-à-Oie	1.567.500,00 €
Collecteur de Willaupuis	1.226.500,00 €
Collecteur de Celles - lot 1	1.145.000,00 €
Collecteur de Dergneau ouest	1.659.050,00 €
Collecteur d'Havennes + collecteur Béclers	924.750,00 €
Collecteur de Templeuve	1.497.500,00 €
Collecteur de Mourcourt	423.750,00 €
Collecteur de Celles - lot 2	1.155.500,00 €
Collecteur de Mourcourt-Bizencourt	360.000,00 €
Collecteur de Ghoy	487.500,00 €
Collecteur de Velaines	871.000,00 €
Collecteur de Graty	1.223.500,00 €

Chantier	Montant programme
Collecteur d'Ormeignies	2.235.000,00 €
Quartier Mazenque	596.569,24 €
Collecteur d'Ollignies	3.700.000,00 €
SP chaussée de Bruxelles	1.344.981,00 €
Collecteur de Bois-de-Lessines	1.350.000,00 €
Collecteur et SP Ecacheries	676.500,00 €
Collecteur de Ligne	1.358.500,00 €
Collecteur de Blandain	1.579.300,00 €
Collecteur de Laplaigne	1.519.000,00 €
Collecteur de Papignies	935.000,00 €
Antenne collecteur Avenue de la Wallonie + rieu d'Herseaux	305.000,00 €
Collecteur d'Obigies	1.566.080,79 €
Collecteur de Grandmetz	1.750.000,00 €
Collecteur de l'Ancienne Cure et de la rue du Château d'Eau (antenne coll d'Evregnies)	187.000,00 €
Collecteur de Chapelle-à-Wattines	973.000,00 €
Collecteur d'Ogy	825.000,00 €
Collecteur de Pecq : branche manquante vers RN50	75.000,00 €
SP Kenimont	258.000,00 €
Collecteur de la Loge	934.861,24 €
Pompage et refoulement quartier As camps	278.000,00 €
Collecteur de Lessines - zoning	477.500,00 €

Chantier	Montant programme
Station d'épuration d'Hérinnes	2.295.000,00 €
Station d'épuration de Mainvault	777.000,00 €
Station d'épuration de Ghoy	835.000,00 €
Station d'épuration de Graty	843.500,00 €
Station d'épuration de Saint-Sauveur (avec reprise Dergneau est)	1.116.900,00 €
Station d'épuration de Ligne	2.425.500,00 €
Station d'épuration de Velaines	1.122.250,00 €
Station d'épuration d'Hoves	1.282.800,00 €
Station d'épuration de Wodecq	898.500,00 €
Station d'épuration de Dergneau Ouest	1.659.050,00 €
Station d'épuration de Moulbaix	854.000,00 €
Station d'épuration de Molenbaix	570.000,00 €
station d'épuration d'Obigies	1.000.000,00 €
Station d'épuration de Blandain	2.369.000,00 €
Station d'épuration d'Isières	1.942.000,00 €
Station d'épuration d'Amougies	1.650.750,00 €
Station d'épuration de Celles	1.332.500,00 €
Station d'épuration de Bléharies	5.522.000,00 €
TOTAL	72.089.278,37 €

PLAN STRATÉGIQUE

2026

2031

CE PLAN STRATÉGIQUE EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE INTERNET D'IPALLE
WWW.IPALLE.BE



ipalle

E.R. : Laurent Dupont
Chemin de l'Eau Vive, 1 • 7 503 FROYENNES
Tél : 069.84.59.88 • Fax : 069.84.51.16
E-mail : info@ipalle.be . www.ipalle.be

 IPALLE • Vers un territoire Zéro Déchet

 ipalle • Intercommunale de gestion de l'environnement